

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS
2023-2028

RÉDUIRE NOS DÉCHETS

JETER MOINS, GÉRER MIEUX, PRÉSERVER PLUS



Édito



Laurent Hamon
Vice-Président en charge des déchets
et de l'économie circulaire

En mars 2022, Rennes Métropole a adopté sa stratégie déchets 2022-2030, baptisée **Ressources**.

Notre objectif : diminuer fortement la quantité de déchets produite sur notre territoire, et améliorer leur valorisation (réparation, réemploi, recyclage) en proposant des solutions adaptées à tous.

C'est une réponse concrète, à la fois pour réduire notre impact environnemental, protéger nos ressources, développer de nouvelles filières économiques et donc de nouveaux emplois.

Le programme local de prévention des déchets vient compléter cette stratégie déchets, en détaillant **quatre leviers d'actions** :



- > accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques ;
- > acheter et consommer responsable ;
- > prolonger la durée de vie des objets et des matériaux ;
- > gérer les biodéchets (végétaux et déchets alimentaires) en proximité.

L'éco-exemplarité de la collectivité est également développée car ces bonnes pratiques doivent s'appliquer à toutes et tous.

Chacune des thématiques comporte des **fiches-actions détaillées**, avec des objectifs, un calendrier et des indicateurs de suivi.

Aujourd'hui, ce programme est soumis à la consultation du public. Nous comptons sur vos contributions et vos idées pour enrichir ce document et nous aider à l'améliorer, avant son adoption en Conseil Métropolitain début 2023.

Bonne lecture !



Sommaire



Partie 1 - Contexte	p.1
1- Contexte et objectifs réglementaires.....	p.2
> Contexte réglementaire.....	p.2
> L'élaboration du programme «Réduire nos déchets» :	
une déclinaison opérationnelle des actions de prévention inscrites dans le plan stratégique.....	p.2
> Des objectifs réglementaires ambitieux.....	p.3
> Des actions à prioriser dans un contexte budgétaire contraint.....	p.4
2- Suivi et évaluation.....	p.5
> La CCES : rôle et fonctionnement	p.5
> Composition de la CCES.....	p.6
3- Organisation du document.....	p.6
4- Synthèse des fiches-actions.....	p.8
Partie 2 - Fiches-actions	p.9
1- Thématique 1 : accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques.....	p.10
> Présentation de la thématique.....	p.11
> Liste des fiches-actions.....	p.11
2- Thématique 2 : acheter et consommer responsable	p.19
Présentation de la thématique.....	p.20
Liste des fiches-actions.....	p.20
3- Thématique 3 : prolonger la durée de vie des objets et des matériaux.....	p.24
> Présentation de la thématique.....	p.25
> Liste des fiches-actions.....	p.25
4- Thématique 4 : gérer les végétaux et déchets alimentaires en proximité.....	p.31
> Présentation de la thématique.....	p.32
> Liste des fiches-actions.....	p.32
5- Thématique 5 : éco-exemplarité des collectivités.....	p.40
> Présentation de la thématique.....	p.41
> Liste des fiches-actions.....	p.41
Partie 3 - Synthèse des objectifs et indicateurs	p.43
Partie 4 - Budget	p.49
> Moyens humains.....	p.51
> Fonctionnement.....	p.52
> Investissement.....	p. 53
Partie 5 - Annexes.....	p.54
> CCES2 du 15/11/2022 - Synthèse des propositions des participants.....	p.55
> Synthèse de la consultation publique.....	p.59
> Lexique.....	p.60



©Photo : Ignacio Broza

1

Contexte



La collectivité se lance dans un premier Programme Local de Prévention sur la période 2010-2015. Pour prendre le relais de ce dispositif, elle candidate, en partenariat avec Brest Métropole, à l'appel à projets «Territoires zéro déchet zéro gaspillage» (TZDZG). Lauréate, elle a conduit un programme TZDZG sur la période 2017-2020.

Dans le prolongement de ces démarches, Rennes Métropole a engagé mi-2021 une démarche d'élaboration de son Plan Stratégique Déchets 2030, qui comporte un volet prévention constitué du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2023-2028, dénommé «Réduire nos déchets».

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES

Contexte réglementaire

L'élaboration d'un programme local de prévention est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15- 1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010- 788 du 12 juillet 2010, art. 194, V) : « Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, **un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. » Le décret n° 2015 -662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration du programme. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du code de l'environnement.

L'article R. 541-41-22 CE impose la constitution d'une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat sans pour autant en imposer une composition type. « Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission » (Art. R. 541-41-22 du code de l'environnement).

L'élaboration du programme «Réduire nos déchets» : une déclinaison opérationnelle des actions de prévention inscrites dans le plan stratégique

Le programme «Réduire nos déchets» s'est construit en 2 étapes : tout d'abord par l'élaboration du Plan stratégique Déchets, adopté en mars 2022, puis par la réalisation des fiches-actions, constituant le présent document.

Le plan stratégique analyse le contexte métropolitain face aux enjeux régionaux et nationaux. **Il définit les objectifs que se fixe Rennes Métropole en matière de réduction et valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA), et identifie les leviers pour y parvenir.**

Il s'articule autour de six thématiques :

1. Accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques
2. Acheter et consommer responsable
3. Prolonger la durée de vie des objets et des matériaux
4. Gérer les biodéchets en proximité
5. Développer des services adaptés et efficents
6. Développer les filières de valorisation



Chacune de ces thématiques est ensuite déclinée dans des axes de travail, avec actions clés à mettre en œuvre et des objectifs spécifiques suivis à travers des indicateurs de moyens ou de résultats. L'ensemble des actions de prévention identifiées dans le plan stratégique constitue le pré-programme d'actions du programme «Réduire nos déchets».

Ainsi, le programme s'organise autour des 4 premières thématiques du plan stratégique auxquelles s'ajoute une thématique portant sur l'**éco-exemplarité des collectivités**. Ces 5 thématiques sont déclinées en fiches-actions présentant un calendrier opérationnel et un budget prévisionnel.

Organisation du programme «Réduire nos déchets»



Des objectifs réglementaires ambitieux

Les objectifs du programme ont été déclinés dans le plan stratégique déchets. Ils sont conformes aux obligations réglementaires nationales (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015, Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020, Loi Climat et Résilience de 2021)

et régionales (Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets adopté en 2020.)



Dans la trajectoire de la loi AGEC, l'ambition politique sur la durée du plan stratégique est de faire à minima **3 fois mieux en terme de réduction de la production de déchets que les efforts consentis sur les 10 dernières années**. Alors que sur les 10 dernières années, Rennes Métropole a réduit sa production de déchets à l'habitant de 4%, il s'agirait de diminuer à minima de 12% entre 2019 et 2030 ; ce qui implique de réduire, d'ici 2030, de 57 kg/habitant la quantité de déchets produits.

Des actions à prioriser dans un contexte budgétaire contraint

L'établissement du budget prévisionnel pour l'année 2023 a révélé un contexte de forte hausse des dépenses pour le budget annexe déchets, dont certaines sur le long terme : nouvelle Usine de Valorisation Énergétique, Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), coûts énergétiques dont le Gaz Naturel pour les Véhicules de collecte (GNV), main-d'œuvre, matières premières... **Ainsi, le programme « Réduire nos déchets » est élaboré dans un contexte budgétaire contraint.**

Le taux de TEOM a été augmenté de 5.7 % à 7.5 % en 2022, il n'est pas prévu de nouvelles augmentations d'ici la fin du mandat (mars 2026).

Compte-tenu de la durée du programme (6 ans), certaines actions sont détaillées et chiffrées avec précision, quand d'autres sont évoquées de manière plus succincte. L'ambition du programme est de définir les actions prioritaires à mener. **Un bilan sera réalisé tous les ans, permettant d'affiner les actions pour les années suivantes.** Elles seront ainsi progressivement détaillées de manière opérationnelle.

À noter que le programme « Réduire nos déchets » est réalisé en parallèle de la feuille de route économie circulaire de Rennes Métropole. Elle viendra alimenter les actions à mener auprès des professionnels, notamment sur les thématiques

de la consommation responsable et du réemploi.

Le programme est donc un document évolutif, qui sera soumis annuellement à la CCES afin d'en valider les orientations.

Les actions qui seront prioritairement réalisées en 2023 et 2024 sont celles :

- > liées aux **exigences réglementaires du tri à la source des biodéchets** (développement du compostage individuel et collectif) ;
- > permettant de **restituer leur données aux usagers** (contrôle d'accès en déchèterie et information incitative par exemple) ;
- > permettant le **développement du réemploi** (nouveaux locaux à construire).

Les moyens humains et matériels indiqués dans ce programme prennent en compte les actions prioritaires.



2 SUIVI ET ÉVALUATION

Le cadre du suivi et d'évaluation du programme de réduction des déchets est celui du plan stratégique déchets.

Les outils de suivi et d'évaluation sont détaillés dans la fiche 6 du présent programme, ainsi que dans le tableau des objectifs et indicateurs présenté au chapitre 3 du document.

Un suivi annuel sera réalisé, et présenté à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi. Il permettra d'évaluer l'efficacité du programme et de ré-orienter les actions à mener le cas échéant.

La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi : rôle et fonctionnement

La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du programme a un rôle consultatif et a notamment pour mission de :

- > accompagner la collectivité dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du programme à travers des rencontres thématiques ;
- > favoriser le débat et de faire des propositions en matière de prévention des déchets ménagers et assimilés pris en charge par la collectivité sur son territoire ;
- > émettre un avis sur le projet de programme lors de chaque étape de présentation et de validation avant adoption définitive par la collectivité ;
- > participer à la mise en œuvre du programme en tant que partenaire éventuel pour des actions ;
- > émettre un avis sur le rapport annuel relatif à la mise en œuvre du programme ;
- > évaluer la mise en œuvre du programme.

La CCES est présidée par Monsieur Laurent HAMON, Vice-Président en charge des déchets et de l'économie circulaire.

Elle est amenée à se réunir à 3 reprises au cours de l'élaboration du programme, puis tous les ans pour effectuer son suivi et enfin tous les 6 ans pour le réviser.

Composition de la CCES

Dans un objectif de concertation et de représentation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les déchets ménagers et assimilés sur le territoire, elle est composée d'acteurs internes à la collectivité mais également extérieurs à la collectivité.



Institutionnels	Société civile	Politiques publiques	Citoyens
<p>Conseil régional de Bretagne ADEME Bretagne (Agence de la Transition Écologique) CRESS Bretagne (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) DREAL Bretagne (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) CEBR (Collectivité Eau du Bassin Rennais) ADO (Association Départementale des Organismes HLM) CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)</p>	<p>Zero Waste Pays de Rennes MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement) UFC- Que Choisir Rennes ARCS (Association Rennaise des Centres Sociaux) CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie) Rennes CNL (Confédération Nationale du Logement)</p>	<p>RM - Service en charge des commerces et du tourisme RM - Économie Circulaire RM - CoProD (Direction Communication Interne, Projets et Documentation) RM - Service participation citoyenne – Fabrique citoyenne du Climat</p>	<p>Anne Duplaix Hélène Guy Aras Nihat Éric Moineau Henri Le Gal</p>

6

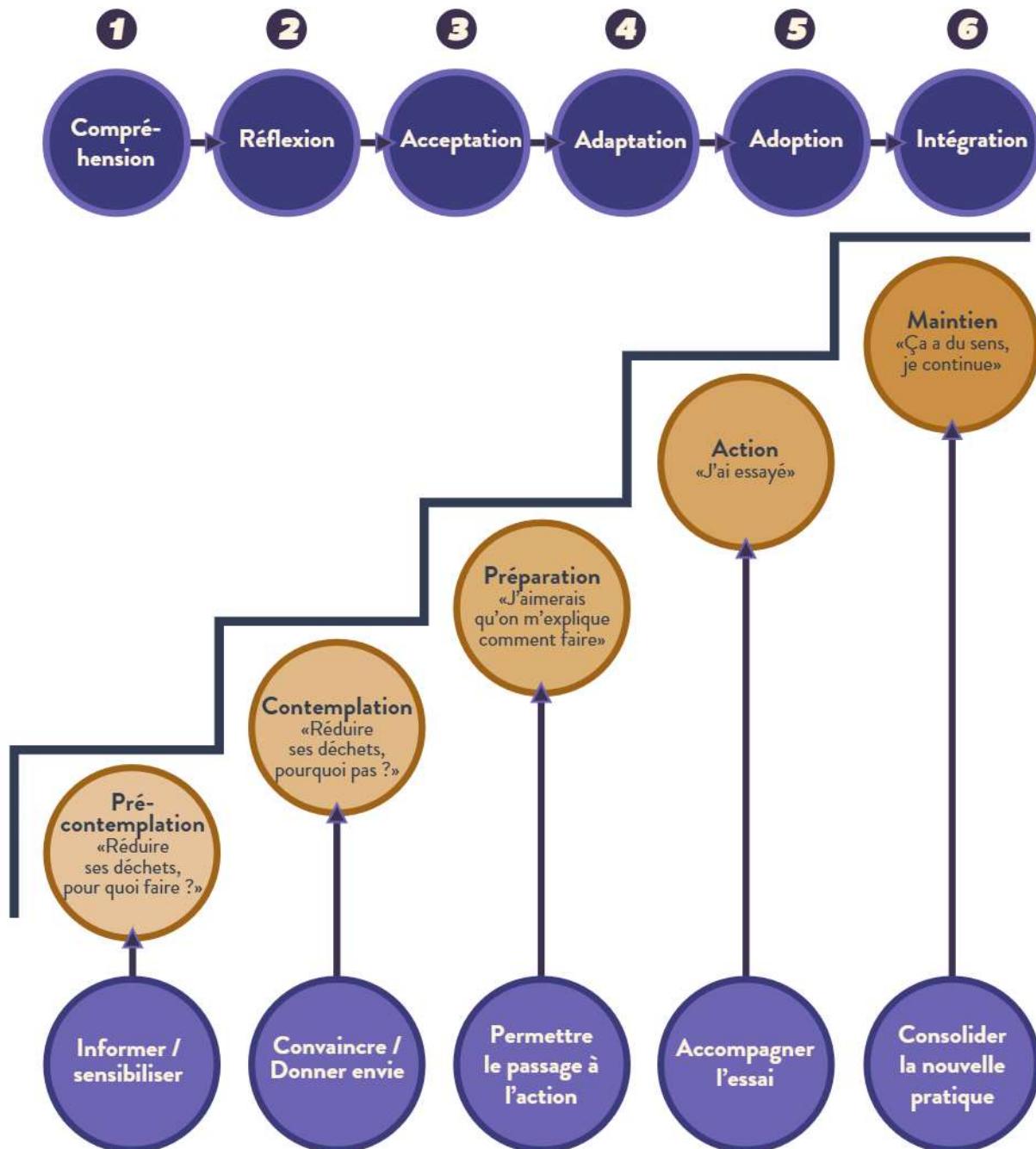
3 ORGANISATION DU DOCUMENT

Pour chacune des 5 thématiques, il est proposé :

- > la liste des fiches-actions de la thématique ;
- > une introduction de la thématique ;
- > les fiches actions détaillées présentant le calendrier de mise en œuvre ;
- > un tableau synthétique permettant d'avoir une vision des actions de prévention envisagées, classées selon l'étape du cycle de changement de comportement concerné.



Les 6 étapes du changement



7

Dans les tableaux présentés dans les pages suivantes, les actions portées au titre de l'économie circulaire sont distinguées et le niveau de planification de l'action est précisé.

- > les actions «en cours/programmé» sont détaillées dans les fiches actions ;
- > les actions «à l'étude» sont planifiées mais avec un niveau de détail moindre ;

> les actions «en option» pourront quant à elles être étudiées et/ou mise en œuvre en fonction de la capacité budgétaire des prochaines années.

Le récapitulatif des indicateurs de suivi et le budget global du programme «Réduire nos déchets» font l'objet des parties 3 et 4.

3 SYNTHESE DES FICHES-ACTIONS

Thème	N°	ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LE CHANGEMENT DE LEURS PRATIQUES
 1	1	Élaborer la stratégie d'accompagnement des usagers
	2	Déployer les outils de communication et de sensibilisation
	3	Accompagnement de publics ciblés
	4	Restituer leurs données «déchets» aux habitants
	5	Étudier des évolutions sur la redevance spéciale et poursuivre le projet de tarification incitative collective
	6	Suivre l'évolution des comportements des usagers du service
 2	7	ACHETER ET CONSOMMER RESPONSABLE
	8	Accompagner les habitants pour tendre vers une consommation responsable Accompagner les professionnels pour tendre vers une consommation responsable
 3	9	PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS ET DES MATÉRIAUX
	10	Équiper toutes les déchèteries d'un local réemploi et expérimenter des modèles alternatifs
	11	Expérimenter les «repair-quartiers»
	12	Accompagner les changements de pratiques Poursuivre et développer le soutien aux acteurs
 4	13	GÉRER LES BIODECHETS EN PROXIMITÉ (VÉGÉTAUX ET DÉCHETS ALIMENTAIRES)
	14	Mettre à disposition des composteurs individuels adaptés
	15	Mettre à disposition des composteurs collectifs adaptés
	16	Encourager le compostage collectif et individuel
	17	Accompagner les particuliers vers le jardinage zéro déchet Accompagner les professionnels et les services techniques des communes vers le jardinage zéro déchet
 5	18	DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DES COLECTIVITÉS
	18	Développer l'éco-exemplarité «déchet» de Rennes Métropole et des communes



Fiches-actions

.....



1 Accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques



Les fiches-actions «Accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques» ont pour vocation de définir l'accompagnement et la sensibilisation du grand public et des professionnels à la réduction des déchets. Il s'agit d'accompagner massivement les usagers vers un changement durable de leurs pratiques :

- > développer et mettre à jour les supports de communication ;
- > aller au-devant des usagers sur site et par des opérations d'accompagnement ;
- > développer un programme d'animation et d'opérations de sensibilisation généraliste ;
- > restituer leurs données «déchets» aux usagers
- > suivre l'évolution des pratiques



Liste des fiches-actions

Thème	N°	ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LE CHANGEMENT DE LEURS PRATIQUES
1	1	Élaborer la stratégie d'accompagnement des usagers
	2	Déployer les outils de communication et de sensibilisation
	3	Accompagnement de publics ciblés
1	4	Restituer leurs données «déchets» aux habitants
	5	Étudier des évolutions sur la redevance spéciale et poursuivre le projet de tarification incitative collective
	6	Suivre l'évolution des comportements des usagers du service



Ces fiches-actions proposent un accompagnement à tous les niveaux du changement de comportement :

Informer, sensibiliser	Convaincre, donner envie	Permettre la mise en action	Accompagner l'essai	Consolider, diffuser
Communication digitale	N° Vert info déchets	Faire évoluer la redevance spéciale	Soutien aux lieux ressources (repair cafés, ressourceries, jardins partagés...) (voir fiches 11, 13, 16)	Évaluation des dispositifs et outils de communication
Information multimédias	Informations incitatives «Territoire Déchets Connectés» + contrôle accès en déchèterie)	Poursuivre les échanges sur le projet de tarification incitative collective	Mise à disposition de kits ZD (objets zéro déchet) dans le cadre des ateliers	
Campagne de communication (flyers, affiches, calendrier de collectes)	Animations et sensibilisation de publics ciblés : scolaires, nouveaux arrivants, divers...	Ateliers zéro déchet et consommation responsable		
Affichage ciblé (services, consignes de tri...) dans les halls d'immeubles	Évènements grand public (Semaine européenne de réduction des déchets)	Visites d'équipements : UVÉ, ressourceries, Le Relais, centre de tri	Services et prêt de matériels (composteurs, broyeurs...) (voir fiches 14, 17)	Mise en place d'ambassadeurs - badges de compétences
	Gamification : jeu , quizz... Éventuellement via les comptes usagers	Diagnostics déchets et plan d'actions (voir fiche 19)	En lien avec l'information incitative : articles, astuces, témoignages	

En cours / programmé	À l'étude / envisagé	Optionnel / non chiffré
----------------------	----------------------	-------------------------

Les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définition de la stratégie d'accompagnement, ainsi que l'évaluation des actions (caractérisation des ordures ménagères, audit des supports de communication) ne sont pas détaillées dans le tableau, qui recense les actions à destination des usagers.



Flux visé	Tous les flux
Public Ciblé	Usagers particuliers et professionnels
Objectif de réduction	Sans objet, contribue à l'atteinte de l'objectif global de -57 kg/habitant fixé pour 2030
Pilote de l'action	DDRE - Mission Études et Stratégie
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'élaborer la stratégie d'accompagnement des usagers, en s'appuyant sur les sciences comportementales pour permettre des changements de pratiques majeurs et durables. Cette stratégie comportera un socle commun à plusieurs politiques publiques métropolitaines, permettant ainsi une approche globale sur la consommation responsable, la sobriété et l'impact environnemental de nos modes de vie, ainsi qu'un volet «préconisations et suivi d'expérimentations». Elle prendra en considération la diversité des profils, notamment en termes de typologie d'habitat (pavillonnaire ou collectif).</p> <p>Cette stratégie étudiera les modalités d'un accompagnement efficace de l'ensemble des foyers de la métropole, notamment par l'intermédiaire des médiateurs déchets. Cette stratégie sera complémentaire avec la création et l'animation d'un réseau d'ambassadeurs citoyens, avec badge de compétences sur des thématiques identifiées, mobilisés pour diffuser et capitaliser.</p>
Partenaires mobilisés	Prestataires, associations, services civiques, Instituts de recherche, Universités Services de Rennes Métropole (notamment participation Citoyenne, communication, Groupe projet métropolitain sur les changements de comportements...)

Calendrier						
Mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Participation au groupe-projet de Rennes Métropole sur les changements de comportements (multi thématiques)	X	X	X	X	X	X
Recrutement d'un AMO spécialisé dans les sciences comportementales et accompagnement du changement, pour l'élaboration de la stratégie en partenariat avec des chercheurs	X					
Expérimentations		X	X			
Déploiement des ambassadeurs-citoyens avec badges de compétences		X	X	X	X	X

**Indicateurs de suivi**

- > Recrutement et livrables de l'AMO
- > Nombre d'expérimentations menées
- > Nombre d'usagers sensibilisés dans le cadre des expérimentations
- > Nombre d'ambassadeurs-citoyens formés

**Éléments budgétaires**

- > Estimation du marché d'AMO : 50 000 € en 2023



Flux visé	Tous les flux
Public Ciblé	Usagers particuliers
Objectif de réduction	Sans objet, contribue à l'atteinte de l'objectif global de -57 kg/habitant fixé pour 2030
Pilote de l'action	DDRE - Service Accompagnement Énergie Déchets
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de mettre en œuvre des supports et animations de communication et de sensibilisation sur la réduction (et le tri) des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Supports de communication divers (flyers et/ou affiches) : sur les BOM, en déchèteries, sur les panneaux d'affichage, les points d'apports volontaires (AV), dans les différents équipements > Communication digitale : site internet de Rennes Métropole (message prévention «ce déchet j'en fais quoi ?») et des communes, web marketing sur les réseaux sociaux + Ici Rennes > Newsletters et abonnements à des notifications «déchets» > Information multimédias : journaux métropolitains et communaux > Organisation de visites de sites : UVE, centre de tri, ressourceries... > Évènementiel : semaine européenne de réduction des déchets > N° Vert : messages de sensibilisation > Distribution annuelle du calendrier de collectes, utilisé comme support de communication et de prévention. Mise à disposition du calendrier en version numérique > Affichage ciblé des informations (ex. services et consignes de tri dans les halls d'immeubles) > Évaluation des outils de communication
Partenaires mobilisés	Prestataires, associations, entreprises Service Communication

Calendrier						
Mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ensemble des actions	X	X	X	X	X	X

**Indicateurs de suivi**

- > Nombre d'appels traités par le N° Vert
- > Nombre de campagnes de communication menées (flancs de bennes)
- > Nombre de personnes ayant visité un équipement métropolitain (centre de tri, UVE, ressourceries)

**Éléments budgétaires**

- > Campagne de communication sur les BOM : 70 000 €
- > Campagne de communication grand public : 100 000 €
- > Visites du centre de tri : 375 € par visite pour 10 à 15 personnes



Flux visé	Tous les flux
Public Ciblé	Usagers particuliers et scolaires
Objectif de réduction	Sans objet, contribue à l'atteinte de l'objectif global de -57 kg/habitant fixé pour 2030
Pilote de l'action	DDRE - Service Accompagnement Énergie Déchets
Descriptif de l'action	<p>Il s'agit de mener des actions ciblées selon les publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Animations auprès des scolaires (CE2/CM1) > Sensibilisation des nouveaux arrivants > Sensibilisation en direct de 100% des habitants d'ici 2026 notamment avec l'opportunité de la mise en place de solutions de proximité pour les déchets alimentaires > Animations et ateliers (avec mise à disposition éventuelle de kits zéro déchet) auprès de divers publics (étudiants, associations, communes...) en s'appuyant sur les ambassadeurs citoyens
Partenaires mobilisés	Prestataires, associations, entreprises, services civiques Service Communication

Calendrier						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Mise en œuvre						
Marché d'animations scolaires	X	X	X	X	X	X
Sensibilisation des nouveaux arrivants	X	X	X	X	X	X
Porte-à-porte pour la mise en place de la collecte des biodéchets + messages de prévention adaptés et ciblés selon les usages	X	X				
Sensibilisation auprès des habitants non concernés par la collecte des biodéchets. Priorisation à définir.			X	X		
Animations et ateliers auprès de divers publics	X	X				
Montée en puissance des animations, en lien avec la stratégie changements de comportements			X	X	X	X

**Indicateurs de suivi**

- > Nombre d'élèves sensibilisées chaque année
- > Nombre de nouveaux foyers accompagnés
- > Nombre de foyers sensibilisés en porte-à-porte

**Éléments budgétaires**

- > Animations scolaires : 300 € l'animation



Fiche-action	Restituer leurs données «déchets» aux habitants						
Flux visé	Tous les flux collectés en porte-à-porte (OMr, collecte sélective, verre et biodéchets) et en déchèteries						
Public Ciblé	Usagers (particuliers et professionnels)						
Objectif de réduction	Sans objet, contribue à l'atteinte de l'objectif global de -57 kg/habitant fixé pour 2030						
Pilote de l'action	DDRE - Mission Études et Stratégie						
Descriptif de l'action	<p>Cette action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> > restituer leur donnée de production de déchets aux usagers et s'appuyer sur cette donnée pour en faire un levier de changement de comportement > contrôler l'accès aux déchèterie via la carte KorriGo et restituer leurs données de passages aux usagers. L'objectif à terme est d'encourager à restreindre les apports, voir limiter le nombre de passages <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> > mettre en place la chaîne de collecte, fiabilisation, traitement, sécurisation de la donnée en respectant notamment la RGPD et mettre à disposition les données via un compte usagers > mener une campagne de communication sur le compte usager, en lien avec le nouveau marché de collecte puis via la distribution des calendriers de collectes > s'appuyer sur la donnée pour orienter les usagers vers les propositions alternatives en priorisant les gros apporteurs/producteurs... > s'appuyer sur cette information incitative pour créer une émulation collective à travers des défis, newsletters, gamification, articles, témoignages... 						
Partenaires mobilisés	AMO, fournisseurs de solution logicielle, fournisseurs de puces, prestataires de services pour le puçage du parc historique, fournisseurs de contrôle d'accès Services de Rennes Métropole (SIG , DSI , DPO)						
Calendrier							
Mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Puçage du parc historique	X						
Puçage des nouvelles dotations (3 300 bacs/an)	X	X	X	X	X	X	
Préparation à la mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion des producteurs	X						
Test du contrôle d'accès sur une déchèterie pour les particuliers et sur toutes les déchèteries pour les pros		X					
Déploiement du contrôle d'accès dans les déchèteries pour les particuliers et ouverture des comptes usagers		X	X	X			
Ouverture des compteurs de production pour les déchets du quotidien		X					
Campagne de communication sur le compte-usager		X	X	X	X	X	
Campagnes de prévention, basée sur l'information incitative			X	X	X	X	



Indicateurs de suivi

- > Taux de puçage du parc de bacs /
- Taux d'équipements en déchèteries
- > Nombre de comptes-usagers créés et nombre de connexions



Éléments budgétaires

- > Budget «Actions transversales - Projet information incitative» **À noter** : l'ADEME subventionne l'information incitative à hauteur de 5 €/hab de l'habitat pavillonnaire (soit 1 M€) et les investissements à hauteur de 55%.

**Fiche-action****Étudier des évolutions sur la redevance spéciale et poursuivre le projet de tarification incitative collective**

Flux visé	Tous les flux
Public Ciblé	Usagers (professionnels)
Objectif de réduction	Sans objet, contribue à l'atteinte de l'objectif global de -57 kg/habitant fixé pour 2030
Pilote de l'action	DDRE - Service Affaires Générales
Descriptif de l'action	<p>Cette action vise à réfléchir à l'évolution des modalités de financement du service de gestion des déchets.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> > en établissant un bilan de la redevance spéciale (collecte et déchèterie) actuelle et en réfléchissant à la faire évoluer : seuils quantitatifs, flux facturés, tarifs... > en poursuivant les échanges sur le projet de tarification incitative collective
Partenaires mobilisés	Amorce, France Urbaine, les parlementaires

Calendrier						
Mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Bilan de la redevance spéciale et présentations aux élus des possibilités d'évolution	X					
Soutien aux propositions d'amendements au projet de loi de finances en s'appuyant notamment sur Amorce et France Urbaine pour la tarification incitative collective	X	X				

**Indicateurs de suivi**

- > Production du bilan sur la redevance spéciale
- > Amendements législatifs proposés et éventuelle prise en compte dans la loi de finances

**Éléments budgétaires**

- > Hors budget programme «Réduire nos déchets»



Flux visé	Tous les flux
Public Ciblé	Usagers (particuliers et professionnels)
Objectif de réduction	Sans objet, permet de suivre les objectifs fixés pour 2030
Pilote de l'action	DDRE - Mission Études et Stratégie
Descriptif de l'action	<p>Cette action vise à analyser quantitativement et qualitativement les comportements des usagers.</p> <p>Il s'agit notamment de réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une caractérisation des ordures ménagères dont les biodéchets, et des encombrants > une enquête téléphonique relatives aux comportements vis-à-vis des déchets > une enquête spécifique sur la pratique du compostage individuel et collectif <p>Ces enquêtes seront réalisées en 2026, à mi-parcours du programme, et en 2030 à la fin du plan stratégique</p>
Partenaires mobilisés	Prestataires de services, la Fabrique citoyenne

Calendrier						
Mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Caractérisation ordures ménagères et biodéchets, et encombrants				X		
Étude qualitative «mes pratiques déchets»				X		
Étude qualitative compostage				X		

**Indicateurs de suivi**

- > Composition des ordures ménagères en kg/hab/an selon la grille normée du MODECOM
- > Composition «matière» d'une benne d'encombrants de déchèterie en kg/hab/an selon la norme de caractérisation
- > Résultats de l'enquête «mes pratiques déchets»

**Éléments budgétaires**

- > MODECOM OMr (dont mise à disposition d'un lieu) : 85 000 €
- > MODECOM encombrants (dont mise à disposition d'un lieu) : 66 000 €
- > Études «mes pratiques déchets» et «compostage» : 24 000 €



2 Acheter et consommer responsable



Les fiches-actions «Acheter et consommer responsable» ont pour vocation d'inciter les consommateurs à acheter moins et mieux, c'est-à-dire à acheter des biens et des services plus durables et plus respectueux de l'environnement, notamment par rapport aux quantités et à la nocivité des déchets produits pendant leur utilisation et leur fin de vie.



Liste des fiches-actions

Thème	N°	ACHETER ET CONSOMMER RESPONSABLE
2	7 8	Accompagner les habitants pour tendre vers une consommation responsable Accompagner les professionnels pour tendre vers une consommation responsable



Ces fiches-actions proposent un accompagnement à tous les niveaux du changement de comportement :

Informer, sensibiliser	Convaincre, donner envie	Permettre la mise en action	Accompagner l'essai	Consolider, diffuser
Faire connaître les acteurs engagés dans la consommation responsable (annuaire et/ou cartographie)	Soutenir le défi d'Uni-Cités sur le gaspillage alimentaire	Promouvoir l'eau du robinet pour les usages sanitaires (et l'eau recyclée pour les autres usages) en coordination avec la collectivité Eau du Bassin Rennais.	Organiser des ateliers sur différentes thématiques relevant de la consommation responsable	
	Proposer des animations sur différentes thématiques relevant de la consommation responsable	Mener des expérimentations de sensibilisation ou accompagnement des habitants, en s'appuyant éventuellement sur la donnée (fiche 4).	Mettre à disposition des kits zéro déchet pour les participants aux ateliers ou aux animations	
	Rappeler la priorité à donner à la lutte contre le gaspillage alimentaire, en complément des actions portées par le Plan Alimentaire Territorial pour des actions terrain	Mobiliser les acteurs de la petite enfance pour lever les freins logistiques à la mise en œuvre de couches lavables à grande échelle. Soutenir les propositions d'expérimentations.	Accompagner l'utilisation des couches lavables par la mise à disposition d'un kit d'essai (1 mois) et un suivi personnalisé	Inciter les commerçants à rejoindre un label de commerçants engagés pour la transition écologique
Mobiliser les acteurs économiques, via leurs relais pour une bonne diffusion du contexte réglementaire (loi AGEC) et pour leur permettre de se situer par rapport à la loi	Recenser les acteurs de la petite enfance et rencontrer les structures utilisant déjà des couches lavables, actualiser le benchmark sur les expérimentations dans d'autres collectivités	Lancer un appel à projets pour contribuer à la réduction de déchets textiles	Soutenir le développement et les expérimentations permettant de faire évoluer l'offre commerciale (consigne, vrac)	
			Organiser un hackaton anti-gaspi en restauration commerciale et restauration collective	

En cours / programmé

À l'étude / envisagé

Optionnel / non chiffré

Périmètre ECI

	Fiche-action	Accompagner les habitants pour tendre vers une consommation responsable																				
Flux visé	Les plastiques à usage unique, les emballages, le gaspillage alimentaire, les textiles sanitaires à usages uniques (TSAU) et les vêtements (TLC).																					
Public Ciblé	Usagers (particuliers)																					
Objectif de réduction	Contribuer à diminuer la présence de plastique, gaspillage alimentaire, textiles sanitaires à usage unique et vêtements présents dans les ordures ménagères par rapport à 2019 :																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2025</th> <th>2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Plastiques</td> <td>- 9% (atteindre 31 kg/hab./an)</td> <td>- 18% (atteindre 28 kg/hab./an)</td> </tr> <tr> <td>Gaspi alim.</td> <td>-10% (atteindre 11,5 kg/hab./an)</td> <td>-20% (atteindre 10,3 kg/hab./an)</td> </tr> <tr> <td>TSAU</td> <td>- 7% (atteindre 28,2 kg/hab./an)</td> <td>-12% (atteindre 26,9 kg/hab./an)</td> </tr> <tr> <td>Vêtements</td> <td>- 2% (atteindre 8,7 kg/hab./an)</td> <td>- 5% (atteindre 8,5 kg/hab./an)</td> </tr> </tbody> </table>								2025	2030	Plastiques	- 9% (atteindre 31 kg/hab./an)	- 18% (atteindre 28 kg/hab./an)	Gaspi alim.	-10% (atteindre 11,5 kg/hab./an)	-20% (atteindre 10,3 kg/hab./an)	TSAU	- 7% (atteindre 28,2 kg/hab./an)	-12% (atteindre 26,9 kg/hab./an)	Vêtements	- 2% (atteindre 8,7 kg/hab./an)	- 5% (atteindre 8,5 kg/hab./an)
	2025	2030																				
Plastiques	- 9% (atteindre 31 kg/hab./an)	- 18% (atteindre 28 kg/hab./an)																				
Gaspi alim.	-10% (atteindre 11,5 kg/hab./an)	-20% (atteindre 10,3 kg/hab./an)																				
TSAU	- 7% (atteindre 28,2 kg/hab./an)	-12% (atteindre 26,9 kg/hab./an)																				
Vêtements	- 2% (atteindre 8,7 kg/hab./an)	- 5% (atteindre 8,5 kg/hab./an)																				
Pilote de l'action	DDRE - Service Accompagnement Énergie Déchets																					
Descriptif de l'action	<p>Cette action vise à accompagner les usagers vers un changement de leurs pratiques. La mise en œuvre se fera en 2 phases :</p> <p>Phase 1 «transitoire» poursuivre les actions actuelles auprès du grand public</p> <ul style="list-style-type: none"> > Organiser des animations et des ateliers autour de la consommation responsable et de la promotion de l'économie de la fonctionnalité > Mettre à disposition des kits zéro déchet pour les participants aux ateliers et/ou animations > Promouvoir l'eau du robinet pour les usages sanitaires (et l'eau recyclée pour les autres usages) pour diminuer le nombre de bouteilles en plastique, en coordination avec la collectivité Eau du Bassin Rennais. > Soutenir le défi d'Uni-Cités (en 2023) sur le gaspillage alimentaire > Communiquer sur l'annuaire des acteurs engagés dans la consommation responsable (cf fiche 8) <p>Phase 2 «amplifier les changements de pratiques»</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mettre en œuvre le plan d'action défini (cf. fiche 1) en s'appuyant éventuellement sur la donnée de production rendue accessible à tous les usagers (cf. fiche 4). Ce plan d'action pourra être multithématique et transverse. > Expérimenter des ateliers «cuisiner ensemble» pour sensibiliser sur les biodéchets en créant du lien social 																					
Partenaires mobilisés	<p>Prestataires pour les ateliers Collectivité Eau du Bassin Rennais Acteurs relais : planning familial, CCAS, Universités, Ville de Rennes (Directions de Quartiers), CRMA, Le Relais</p>																					
Calendrier																						
Mise en œuvre		2023	2024	2025	2026	2027	2028															
Phase 1 - Transitoire		X	X																			
Phase 2 - Amplifier les changements de pratiques				X	X	X	X															



Indicateurs de suivi

- > Quantité de déchets plastiques, de gaspillage alimentaire, de TSAU et de vêtements présente dans les OMr en kg/hab./an sur la base du MODECOM
- > Quantités de déchets plastiques présente dans la collecte sélective en kg/hab./an sur la base des caractérisations effectuées sur le centre de tri
- > Quantité de textiles (TLC) collectée dans le bac jaune et les bornes du territoire en kg/hab./an

et dans les encombrants (sur la base du MODECOM)

- > Nombre de participants aux ateliers et animations organisés

€ Éléments budgétaires

- > 1 kit ZD de 8,5 € à 25 €/kit
- > 1 kit d'essai de couches lavables «1er âge» = 350 €/kit
- > 1 atelier (pour 20 personnes) ou 1 animation = entre 300 et 600 €

	Fiche-action	Accompagner les professionnels pour tendre vers une consommation responsable				
Flux visé		Les plastiques à usage unique, les emballages, le gaspillage alimentaire et les vêtements.				
Public Ciblé		Les professionnels (assimilés et non assimilés)				
Objectif de réduction		Sans objet car cette action va au-delà du périmètre du SPGD. Elle contribue à l'atteinte de l'objectif global de -57 kg/habitant fixé pour 2030.				
Pilote de l'action		DDRE - Mission Économie Circulaire				
Descriptif de l'action		<p>Cette action vise à accompagner les professionnels vers un changement de leurs pratiques en matière de consommation responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> > Action 1 - Créer l'annuaire et/ou la cartographie des acteurs engagés dans la consommation responsable (vrac, consigne, don alimentaire, réemploi et réparation, seconde main, débarras) > Action 2 - Soutenir les acteurs structurant la filière du vrac et de la consigne à travers la participation à la SCIC Distro. > Action 3 - Mobiliser les acteurs économiques, via leurs relais (chambres consulaires, associations de commerçants, clubs d'entreprises), pour une bonne diffusion du contexte réglementaire (loi AGEC) et pour leur permettre de se situer par rapport à la loi. > Action 4 - En lien avec la mise en place du tri à la source des biodéchets, rappeler la priorité à donner à la lutte contre le gaspillage alimentaire et se coordonner avec les personnels en charge du PAT pour des actions terrain. > Action 5 - Organiser un hackaton anti-gaspi en présence de restaurateurs, de grands comptes de la restauration collective (privés + CROUS) et des étudiants (ex filières diététique, cuisine, hôtellerie) afin de construire des solutions concrètes à mettre en place en restauration commerciale et restauration collective > Action 6 - Lancer un appel à projets (association et entreprises) pour contribuer à la réduction des déchets textiles : allongement de la durée d'usage, boucles locales de collectes et de distributions, impacts de la surconsommation > Action 7 - Inciter les commerçants à rejoindre un label de commerçants engagés pour la transition écologique et rendre visible leur engagement (communication grand public, portraits de producteurs, affichage du label...) > Action 8 - Accompagner l'émergence d'une filière pour les couches lavables, soutenir une expérimentation sur une structure pilote 				
Partenaires mobilisés		<p>SCIC Distro, société de lavage la Feuille d'Érable, Réseau VRAC, En Boîte le Plat, Le Relais Bretagne, Phénix, Too Good To Go, acteurs de la petite enfance, etc.</p> <p>Services de Rennes Métropole (Direction Economie Emploi Innovation, Petite Enfance)</p> <p>Représentants de la restauration et commerçants (UMIH, Carré Rennais, Destination Rennes/centre des congrès, CCI/CRMA/CRESS, CROUS...)</p> <p>Les collectivités et Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée</p>				
Calendrier						
Mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Actions 1, 2, 3 et 4	X	X				
Actions 5 et 6		X	X			
Actions 7 et 8		X	X	X	X	X

**Indicateurs de suivi**

- > Rapport d'activité de la SCIC
- > Montant des soutiens aux acteurs structurant la filière vrac/consigne
- > Nombre de structures engagées dans la démarche lors du hackaton

- > Subventions attribuées aux porteurs de projet et au Relais
- > Nombre de bornes TLC sur le territoire

**Éléments budgétaires**

- > Budget Économie Circulaire
- > Adhésion à la SCIC «consigne Distro» + subvention : 22 000 €



3 Prolonger la durée de vie des objets et des matériaux



Les fiches-actions "Prolonger la durée de vie des objets et des matériaux" ont pour objectif de favoriser le réemploi et la réparation, en proposant un maillage de solutions et un accompagnement de proximité en vue du réemploi et de la réparation de ses objets et matériaux.



Liste des fiches-actions

Thème	N°	PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS ET DES MATÉRIAUX
 3	9	Équiper toutes les déchèteries d'un local réemploi et expérimenter des modèles alternatif
	10	Expérimenter les «repair-quartiers»
	11	Accompagner les changements de pratiques
	12	Poursuivre et développer le soutien aux acteurs



Ces fiches-actions proposent un accompagnement à tous les niveaux du changement de comportement :

Informer, sensibiliser	Convaincre, donner envie	Permettre la mise en action	Accompagner l'essai	Consolider, diffuser
Faire de la communication sur le réemploi, dans les déchèteries	Former les agents d'accueil des déchèteries pour en faire des agents valoristes	Mettre en place un local réemploi sur toutes les déchèteries (création, rénovation, réhabilitation...)		Soutenir les acteurs du réemploi (logistique, transport ...)
Communiquer sur les enjeux de l'allongement de la durée de vie des objets, le réemploi, le don et la réparation...		Développer des équipements de proximité afin de faciliter le don, le partage d'équipements, le réemploi et la réparation («repair-quartiers»...)	Expérimenter des modèles de réemploi alternatifs (supermarché inversé, matériauthèque)	
Donner de la visibilité des acteurs (cartographie et animations en déchèterie)	Organiser des animations réemploi en déchèterie	Mettre en place une plateforme logistique pour permettre aux structures un meilleur accès aux gisements		Créer et animer un réseau d'acteurs du réemploi

En cours / programmé	À l'étude / envisagé	Optionnel / non chiffré
----------------------	----------------------	-------------------------

 Fiche-action		Équiper toutes les déchèteries d'un local réemploi et expérimenter des modèles alternatifs						
Flux visé	Tous les flux réemployables : mobilier, vêtements, vaisselle, objets, électroménager, matériaux, etc.							
Public Ciblé	Usagers des déchèteries (particuliers et professionnels) Agents des déchèteries							
Objectif de réduction	Contribuer à développer le réemploi sur les déchèteries pour extraire ce gisement des DMA à hauteur de : > 2,7 kg/hab./an en 2025 > 3,4 kg/hab./an en 2030 > 5,8 kg/hab./an en 2030 si mise en œuvre de la plateforme logistique							
Pilote de l'action	DDRE - Service Filières, Installations et Réemploi							
Descriptif de l'action	En 2022, 11 des 18 déchèteries sont équipées pour accueillir le réemploi mais seules 5 accueillent les objets dans des conditions optimales. Cette action vise à faciliter la mise en œuvre du réemploi en créant des locaux sur les déchèteries où le réemploi est collecté en caisson, où le local actuel réemploi est insuffisant, où il n'y a pas de local dédié au réemploi. L'espace don de la déchèterie mobile permet également de favoriser le réemploi. Cette action vise également à aller au-delà de la mise en place d'un local réemploi sur les déchèteries. Il s'agit de proposer de nouveaux modèles : plateforme logistique pour les objets, en lien avec les acteurs du réemploi et matériauthèque pour les matériaux. La mise en œuvre de ces modèles alternatifs nécessite au préalable : > une étude permettant de définir le/les modèles les plus opportuns pour le territoire de Rennes Métropole et le site le plus adapté à leur mise en œuvre > une phase d'expérimentation permettant de calibrer les moyens humains et matériels et de suivre les mouvements de flux.							
Partenaires mobilisés	Bureaux d'études, constructeurs Prestataires du haut de quai de déchèterie Acteurs du réemploi et de la solidarité (Emmaüs, La Belle Déchette...) Usagers (concertation) Autres collectivités ayant testé des modèles alternatifs (SMICVAL, Saint-Brieuc)							
Calendrier								
Mise en œuvre (la planification qui pourra être revue en fonction de l'établissement du schéma déchèterie en cours d'étude)	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
La Chapelle-des-Fougères (création)	X							
Cesson-Sévigné (rénovation) + Vezin-le-Coquet (création)		X						
Betton + Saint-Armel (rénovation)			X					
Mordelles (rénovation)				X				
Gevezé/Romillé + Thorigné/Acigné (construction)					X			
Sud Rennes + Baud (construction)						X		
AMO déchèterie alternative	X	X						
Expérimentation déchèterie alternative			X	X	X			
Mise en œuvre d'au moins un site						X		



Indicateurs de suivi

- > % de déchèteries équipées d'un local réemploi
- > Désignation d'un AMO déchèterie alternative
- > Mise en place d'une expérimentation de modèle alternatif
- > Quantité d'objets/matériaux déposés sur le site en kg/hab./an

- > Quantité d'objets/matériaux repris sur le site en kg/hab./an
- > Taux de reprise des objets /matériaux
 - + Nature des objets/matériaux les plus repris
- > Lancement appel d'offre pour la mise en œuvre d'au moins un site alternatif



Éléments budgétaires

- > 1 local construit = 400 000 € en moyenne



Fiche-action

Expérimenter les «repair-quartiers»

Flux visé	Tous les flux
Public Ciblé	Tous les usagers
Objectif de réduction	Difficilement quantifiable – sera fait sur la base du retour des structures
Pilote de l'action	DDRE - Mission Études et Stratégie
Descriptif de l'action	<p>Cette action vise à développer des équipements de proximité afin de faciliter le don, le partage d'équipements, le réemploi et la réparation. Ces «repair-quartiers» seront des nouveaux réseaux et lieux de partage permettant la sensibilisation et le passage à l'action. Le terme «repair-quartier» est issu de la concertation menée avec les usagers pour l'élaboration du plan stratégique déchets. Ce terme doit être défini avec les différents acteurs des quartiers, notamment associatifs, via l'établissement d'une charte des «repair-quartiers». Ces «repair-quartiers» pourront être également des lieux ressources pour les ambassadeurs citoyens (cf. fiche 1)</p> <p>Une expérimentation sera menée dans un quartier test avec un recensement et une mobilisation des structures et ressources existantes, des projets en cours ou à venir, afin de soutenir une dynamique existante ou émergente.</p> <p>Suite à ce premier test et à l'élaboration de la charte, un maillage territorial sera réalisé afin de couvrir l'ensemble du territoire métropolitain.</p> <p>Pour l'aspect financier de ce projet, la mobilisation des REP sera étudiée ainsi que le lien avec les politiques communales.</p>
Partenaires mobilisés	<p>Acteurs du réemploi (Emmaüs, La Belle Déchette..)</p> <p>Acteurs de la réparation (repair cafés, associations, Crma)</p> <p>Structures associatives, réseau des Fab Lab, maisons de quartier, services civiques</p> <p>Usagers des quartiers</p>

Calendrier

Mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Cartographie de l'écosystème existant (repair cafés, milieu associatif, porteurs de projets) et des expérimentations en cours (encombrants, maison des transition, Viasilva)	X					
Prise de contact avec les acteurs et les usagers - définition des fonctionnalités des «repair-quartiers» et de la charte des «repair-quartiers»	X					
Définition d'un maillage territorial		X				
Choix d'un quartier test et définition des modalités de soutien et d'animation et expérimentation		X	X			
Expérimentation déchèterie alternative				X		
Mise en œuvre d'au moins un site					X	X



Indicateurs de suivi

- > Validation de la charte
- > Nombre de structures mobilisées pour l'établissement de la charte
- > Bilan de l'expérimentation sur le repair-quartier «test»

> Questionnaire de satisfaction des usagers



Éléments budgétaires

- > 1 AMO pour animer la co-construction de la charte des «repair-quartiers»
- = 10 000€ en 2023



Flux visé	Tous les flux réemployables : mobilier, vêtements, vaisselle, objets, électroménager, matériaux, etc.
Public Ciblé	Usagers des déchèteries (particuliers et professionnels) Agents des déchèteries
Objectif de réduction	Contribuer à développer le réemploi sur les déchèteries pour extraire ce gisement des DMA à hauteur de : > 2,7 kg/hab./an en 2025 > 3,4 kg/hab./an en 2030 > 5,8 kg/hab./an en 2030 si mise en œuvre de la plateforme logistique
Pilote de l'action	DDRE - Service Filières, Installations et Réemploi et Service Accompagnement Énergie Déchets
Descriptif de l'action	Cette action vise à utiliser les déchèteries comme des lieux de prévention. En 2022, 10 déchèteries disposent d'un agent valoriste dédié au réemploi sur leurs heures d'ouverture au public (soient 13 ETP) Le programme «Réduire nos déchets» prévoit de : > Former les agents d'accueil des déchèteries afin d'animer les locaux réemploi mis en œuvre. Les agents formés deviennent des agents valoristes, ambassadeurs du réemploi et de la prévention sur leur site et co-animateurs des évènements sur site. > Organiser des évènements/animations réemploi (ex. «journée du don») en déchèterie et via le service de déchèterie mobile, en s'appuyant éventuellement sur les structures du don. > Faire de la communication sur le réemploi, dans les déchèteries et via le service de déchèterie mobile > Par le biais des «repair-quartiers», favoriser l'organisation d'ateliers liés au réemploi
Partenaires mobilisés	Prestataires du haut de quai de déchèterie Acteurs du réemploi (Emmaüs, La Belle Déchette..)

Calendrier						
Mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Établir un programme d'animations sur la thématique du réemploi co-animé valoristes/structures	X	X	X	X	X	X
Sur les sites équipés : formation d'agents supplémentaires	X	X	X	X	X	X

**Indicateurs de suivi**

- > Document support de la formation d'agent valoriste
- > % d'agents des déchèteries ayant bénéficié de la formation «valoriste»
- > Nombre d'heures présentes effectuées par les agents sur le local réemploi
- > Quantité de réemploi collectée sur les déchèteries en kg/hab./an

**Éléments budgétaires**

- > 1 agent valoriste supplémentaire (35h/semaine)
= 40 000 €/an

 Fiche-action	Poursuivre et développer le soutien aux acteurs					
Flux visé	Tous les flux					
Public Ciblé	Les acteurs du réemploi					
Objectif de réduction	Contribuer à développer le réemploi sur les déchèteries pour extraire ce gisement des DMA à hauteur de : > 2,7 kg/hab./an en 2025 > 3,4 kg/hab./an en 2030 > 5,8 kg/hab./an en 2030 si mise en œuvre de la plateforme logistique					
Pilote de l'action	DDRE - Service Filières, Installations et Réemploi					
Descriptif de l'action	Cette action vise à poursuivre et développer le soutien aux acteurs du réemploi. Il s'agit de sécuriser les dispositifs d'accompagnement pour pérenniser et développer le nombre d'acteurs sur le territoire. Le soutien de Rennes Métropole aux structures prend différentes formes : > Communiquer sur le réemploi, le don et la réparation > Renforcer la visibilité des acteurs via la cartographie des acteurs du réemploi, par leur participation à des animations en déchèterie et par l'information par les agents valoristes en déchèteries > Explorer l'offre métropolitaine en matière de débarras > Soutien financier aux acteurs > Soutien logistique : prise en charge du transport des objets réemployables des déchèteries vers les sites des structures en attendant la mise en place d'une plateforme logistique pour permettre aux structures de se développer et avoir accès aux gisements > Animer un réseau réemploi : échanges avec d'autres acteurs, retours d'expériences modèles économiques...					
Partenaires mobilisés	Acteurs du réemploi et de la solidarité (Emmaüs, La Belle Déchette..) Services de Rennes Métropole (Economie Circulaire) Transporteurs/logisticiens					
Calendrier						
Mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Mise à jour d'un annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation	X	X	X	X	X	X
Établissement d'un programme d'animations en déchèterie	X	X	X	X	X	X
Soutien financier aux acteurs	X	X	X	X	X	X
Organisation de la logistique sur les sites existants	X	X	X	X	X	X
Expérimentation d'une plateforme logistique sur un site tiers	X	X	X	X		
Investissement dans le bâtiment définitif				X		
Mise en œuvre de la plateforme définitive					X	X



Indicateurs de suivi

- > Quantité de réemploi pour laquelle le transport est pris en charge par Rennes Métropole en kg/hab./an
- > Suivi quantitatif et qualitatif de l'expérimentation de la centrale logistique



Éléments budgétaires

- > Subventions = 100 000 €/an environ
- > Prise en charge du transport = 400 000 €/an
- > Frais de fonctionnement de la plateforme logistique test = 250 000 €/an
- > Frais d'investissement/travaux de la plateforme logistique test : 450 000 €



4 Gérer les végétaux et déchets alimentaires en proximité



Les fiches-actions «Gérer les végétaux et déchets alimentaires en proximité» ont pour objectif de diminuer les déchets alimentaires en accompagnant les habitants dans leurs changements de pratiques, en lien avec la mise en place du tri à la source des biodéchets. Sur les végétaux, l'objectif est de transformer les végétaux en ressources en faisant évoluer les services et en accompagnement les usagers vers le jardinage zéro déchet.



Liste des fiches-actions

Thème	N°	GÉRER LES VÉGÉTAUX ET DÉCHETS ALIMENTAIRES EN PROXIMITÉ
 4	13	Mettre à disposition des composteurs individuels adaptés
	14	Mettre à disposition des composteurs collectifs adaptés
	15	Encourager le compostage collectif et individuel
	16	Accompagner les particuliers vers le jardinage zéro déchet
	17	Accompagner les professionnels et les services techniques des communes vers le jardinage zéro déchet



Ces fiches-actions proposent un accompagnement à tous les niveaux du changement de comportement.

Sur les déchets alimentaires :

Informer, sensibiliser	Convaincre, donner envie	Permettre la mise en action	Accompagner l'essai	Consolider, diffuser
Prolonger les dispositifs d'information des usagers : pages internet, guides	Numéro vert : infos usagers, inscription sur les formulaires...	Renforcer la distribution de composteurs individuels gratuits	Poursuivre l'accompagnement des sites de compostage partagé	Organiser le «SAV» - fourniture de pièces détachées (fourches, composteurs)
		Réorganiser et massifier la diffusion des bioseaux		Organiser un suivi des usagers ayant reçu un composteur
	Proposer des animations compostage, actions jardineries, stands sur des évènements	Développer l'installation d'aires de compostage partagé		
Informer de l'évolution réglementaire de tri à la source des biodéchets	Encourager la participation des habitants	Proposer des ateliers compostage	Mettre à disposition des outils (matériels, communication) pour les référents	Disposer d'un logiciel de suivi et d'animation des aires – logiprox
		Développer la mixité entre les différents modes de distribution de composteur individuel (animations, déchèteries...)		
	Identifier et lever les freins à la pratique (plan d'action anti-rats)	Lever les freins réglementaires à l'installation de composteurs collectifs	Soutenir les référents : animation du réseau et formations	Mobiliser et former des relais locaux, conventionner avec les communes
Donner de l'information en déchèterie, immeubles et sur les aires de compostage partagé	Élargir l'offre de composteurs pour s'adapter au plus grand nombre	Améliorer le matériel et déployer des solutions alternatives		Initier et animer un réseau de guides composteurs / ambassadeurs citoyens
		Organiser la logistique broyat + compost		

Sur les déchets végétaux :

Informer, sensibiliser	Convaincre, donner envie	Permettre la mise en action	Accompagner l'essai	Consolider, diffuser
Mener une campagne de communication sur les évolutions de services	Organiser des animations grand public, en partenariat avec les jardineries	Adapter le service : arrêter la prise en charge des tontes en déchèteries, et la collecte des végétaux en porte-à-porte	Visites de jardin et ateliers jardin ZD	Animer et former une communauté de jardiniers engagés (ambassadeur...)
Sensibiliser les professionnels sur le jardinage zéro déchet	Formation des agents des déchèteries aux pratiques de jardinage zéro déchet	Faire de la médiation en déchèterie	Proposer des opérations de broyage de «quartier» + sapin malin	Animer et former une communauté de professionnels (communes, chambres...)
Soutenir et multiplier les outils de diffusion (programme Nature de la MCE, Bienvenue dans mon jardin...)	Promouvoir la Nature en ville, l'agriculture urbaine lien avec la biodiversité	Opérations de broyage, sapin malin	Mettre à disposition des outils (matériels, communication...) pour les structures relais et les jardiniers engagés	Soutenir les outils de diffusion sur la prévention des végétaux (programme MCE, mooc...)
	Espace de démonstration en déchèterie et à la Taupinais, parcours pédagogique	Démonstration de broyage à la tondeuse en déchèterie	Diagnostics et plans d'actions auprès des communes qui en ont besoin	

34

En cours / programmé

À l'étude / envisagé

Optionnel / non chiffré



Flux visé	Les déchets alimentaires
Public Ciblé	Les usagers disposant d'un jardin
Objectif de réduction	Contribuer à réduire la quantité de déchets alimentaires compostables présents dans les ordures ménagères par rapport à 2019 : > de - 27 % en 2025 (atteindre 25 kg/hab./an) ; > de - 40 % en 2030 (atteindre 20,7 kg/hab./an).
Pilote de l'action	DDRE - Service Collecte des Déchets
Descriptif de l'action	<p>Cette action vise à mettre à disposition des usagers les moyens matériels permettant le compostage individuel en :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Renforçant la distribution de composteurs individuels : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser 6 sessions de distributions par semaine sur l'année (42 semaines) permettra de proposer la distribution de 5 000 composteurs par an sur le territoire à partir de septembre 2022. - Initier en parallèle la mixité entre les différents modes de distribution, tout en cherchant des optimisations : distribution lors de livraison de nouveaux lotissements, temps fort (animations, ateliers...), gros employeurs du territoire > Élargissant l'offre de composteurs pour s'adapter au plus grand nombre : des composteurs de plus faible capacité pour les petits jardins > Fournissant des pièces détachées
Partenaires mobilisés	Les communes (mise à disposition d'espaces pour les distributions) Partenaires privés : jardineries, gros employeurs

Calendrier						
Mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Intensifier les distributions des composteurs individuels et tester de nouveaux modes de distribution (5 000/an environ)	X	X	X			
Élargir l'offre de composteurs	X	X	X			
Poursuivre la distribution de composteur aux nouveaux arrivants sur le territoire	X	X	X	X	X	X

**Indicateurs de suivi**

- > Nombre de composteurs individuels sur le territoire métropolitain

**Éléments budgétaires**

- > 1 composteur plastique 300L + 1 kit tige aératrice & griffe = 61,5€ l'unité
- > 1 bioseau = 3,90€ l'unité

**Fiche-action****Mettre à disposition des composteurs collectifs adaptés**

Flux visé	Les déchets alimentaires
Public Ciblé	Les usagers disposant d'un jardin
Objectif de réduction	Contribuer à réduire la quantité de déchets alimentaires compostables présents dans les ordures ménagères par rapport à 2019 : > de - 27 % en 2025 (atteindre 25 kg/hab./an) ; > de - 40 % en 2030 (atteindre 20,7 kg/hab./an).
Pilote de l'action	DDRE - Service Collecte des Déchets
Descriptif de l'action	<p>Cette action vise à doter les habitants en composteurs et accessoires afin de disposer d'un maillage du territoire permettant une distance maximale de 150m entre l'habitation et l'aire de compostage en :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Accélérant l'installation de composteurs collectifs sur les secteurs géographiques concernés (tous secteurs hors Rennes, Cesson-Sévigné et Saint-Jacques-de-la-Lande) - Identifier des immeubles compatibles avec du compostage partagé et y déployer des installations - Réorganiser et massifier la diffusion des bioseaux (lieux de stockage, diffusion par les référents...) - Créer les conditions favorables à l'installation de composteurs collectifs sur le domaine privé (PLUi, règlement de collecte, prescriptions d'aménagements, lien avec les aménageurs...) et définir le cadre partenarial et l'implication des relais locaux du compostage collectif (gestionnaires d'immeubles) > Formalisant l'implantation et le suivi des aires : s'équiper d'un logiciel permettant le suivi des aires de compostages collectifs (LOGIPROX) > Améliorant le matériel : grillages anti-rongeurs, étanchéité... > Organisant la fourniture de pièces détachées > Organisant la logistique : <ul style="list-style-type: none"> - Broyat : zone de stockage RM (ou mutualiser Ville de Rennes/communes) de broyat à trouver, partenariat avec des paysagistes et services espaces verts. Définir les besoins, surface, organisation de l'espace, accès, aide au transfert - Compost : aide au transfert, boucle de distribution locale, en conformité avec la réglementation (faire des analyses de compost).
Partenaires mobilisés	Les communes, les mairies de quartier, les syndics, les prestataires de service Services RM : foncier pour disposer de nouveaux point de stockage de broyat

Calendrier						
Mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Implantations de nouvelles aires en priorisant les immeubles avec réduction de fréquence	X	X				
Poursuite des installations			X	X	X	X

**Indicateurs de suivi**

- > Nombre d'aires de compostage collectif implantées en pied d'immeubles : objectif 2 200 nouvelles aires en 2025

**Éléments budgétaires**

- > 1 composteur bois 600 L + 1 kit tige aératrice & griffe = 106,5 € l'unité
- > 1 bioseau = 3,87 € l'unité

 Fiche-action	Encourager le compostage collectif et individuel
Flux visé	Les déchets alimentaires
Public Ciblé	Les usagers de l'habitat collectif et individuel
Objectif de réduction	Contribuer à réduire la quantité de déchets alimentaires compostables présents dans les ordures ménagères par rapport à 2019 : > de - 27 % en 2025 (atteindre 25 kg/hab./an) ; > de - 40 % en 2030 (atteindre 20,7 kg/hab./an).
Pilote de l'action	DDRE - Service Collecte des Déchets
Descriptif de l'action	<p>Cette action vise à accompagner le compostage collectif et individuel par :</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'organisation d'une campagne de communication sur l'évolution réglementaire de tri à la source des biodéchets > Le renforcement et la communication sur les dispositifs de soutien existants : information et inscription des usagers (numéro vert, guides, pages internet), formation des usagers à chaque nouvelle dotation, ateliers, accompagnement des sites de compostage partagé, communication en porte-à-porte, cafés compost > Le soutien des référents, qui deviendront des ambassadeurs citoyens : accélération et diversification des rencontres (quartiers/communes...), montée en compétences, mise à disposition d'outils (matériels, communication), création d'un réseau de guides composteurs certifiés en définissant les modalités d'encouragement (gratification...) > L'évaluation des freins à la pratique et l'organisation des modalités de réponse aux difficultés rencontrées par les usagers > Enquête téléphonique ou mail sur un panel, 1 an après la mise à disposition du matériel <p>Pour le compostage collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'amélioration de l'animation du réseau d'échanges et le suivi des aires autonomes en s'équipant d'un logiciel de suivi des aires (Logiprox) > La mobilisation et la formation des relais locaux (gestionnaires d'immeubles, communes, associations) pour accompagner la pratique des habitants > Le conventionnement avec les communes, bailleurs, syndics pour définir le rôle de chacun (apport de broyat...)
Partenaires mobilisés	<p>Les services des communes et les services de Rennes Métropole (Direction Jardins et Biodiversité), agriculture urbaine, services en charge des plans alimentaires, Service Santé Environnement, Parc Auto)</p> <p>Les prestataires de services pour l'accompagnement</p> <p>Les relais locaux : référents/ambassadeurs citoyens, bailleurs sociaux, gestionnaires d'immeubles, entreprises d'entretien des espaces verts, structures de mise à disposition des broyeurs...</p> <p>Associations de jardins partagés, familiaux, agroécologies et permacultures</p>
Calendrier	
Mise en œuvre	2023 2024 2025 2026 2027 2028
Accompagnement intensif : nouveau marché d'accompagnement au compostage partagé	X X X
Plan de communication sur le tri à la source (abribus, bennes, dossiers de presse...) – réduction et obligation réglementaire	X X
Identifier et fédérer les ambassadeurs, les former, créer un réseau de guide composteurs	X X X X X X
Évaluer, adapter le dispositif (cf. aussi fiche 6)	

**Indicateurs de suivi**

- > Nombre de personnes accompagnées
- > Nombre de guides-composteurs
- > Quantité de biodéchets présente dans les OMr en kg/hab./an sur la base du MODECOM
- > Taux de pratique du compostage sur la base d'enquêtes téléphoniques

**Éléments budgétaires**

- > 5 ETP dédiés dans les services de Rennes Métropole
- > Porte-à-porte sur le tri à la source des biodéchets : 600 000€ en 2023

 Fiche-action		Accompagner les particuliers vers le jardin zéro déchet						
Flux visé		Les végétaux						
Public Ciblé		Les usagers particuliers						
Objectif de réduction		Contribuer à réduire la quantité de végétaux apportés par les habitants en déchèterie ou collectés en porte-à-porte par rapport à 2019 : -> de - 15 % en 2025 (atteindre 56 kg/hab./an) ; -> de - 23 % en 2030 (atteindre 50,7 kg/hab./an).						
Pilote de l'action		DDRE - Service Filières, Installations et Réemploi						
Descriptif de l'action		Cette action vise à accompagner les particuliers vers une gestion zéro déchet de leurs végétaux. > Action 1 - Mettre en avant les avantages d'une gestion in situ des végétaux En complément des actions de prévention déjà menées actuellement, il s'agit de : - Mener des campagnes de communication, notamment en déchèterie, et utiliser les outils de diffusion média pour promouvoir la nature en ville, l'agriculture urbaine - Soutenir et multiplier les outils de diffusion (programme Nature de la MCE, Bienvenue dans mon jardin...) - Animer et former une communauté de jardiniers engagés : aborder le jardin dans son ensemble, mettre à disposition de graines et plants à pousse lente > Action 2 - Adapter le service pour pousser à une réutilisation à la parcelle - Faire évoluer le service de prise en charge des tontes par le service public (en déchèteries et plateformes végétaux) ainsi qu'arrêter la collecte des végétaux en porte-à-porte (réalisée actuellement en intrarocade) - Mener une campagne de communication sur les évolutions de service (campagne globale + déchèteries + plateformes végétaux + sur le calendrier de collecte + en jardineries) - Former les agents des déchèteries aux pratiques du jardin zéro déchet > Action 3 - Renforcer et adapter les actions de prévention actuelles - Étudier les modalités de mise à disposition ainsi que d'aides financières pour des kits mulching et des broyeurs de végétaux (individuels, collectifs, associatifs) - Mettre à disposition des outils (materiels et communication) pour les structures relais (jardins familiaux et partagés) et la communauté de jardiniers engagés - Organiser des ateliers (ateliers jardins ZD, visites de jardins particuliers, jardins familiaux et partagés) - Organiser des animations grand public (compostage, broyage, paillage, jardin ZD, fabrication de sapins), établir des partenariats avec les jardineries (convention) pour ces animations, former les scolaires - Proposer des opérations de broyage de «quartier» + sapin malin - Développer des diagnostics de jardin - Faire le bilan de la mise à disposition de matériels (broyeurs/tondeuses) et envisager une nouvelle organisation - En fonction de l'évolution des dépôts de végétaux , adapter le schéma déchèteries et plateformes végétaux, étudier la mise à disposition de compost en déchèteries pour les habitants						
Partenaires mobilisés		Les communes et les services de Rennes Métropole Les professionnels du secteur Les prestataires de services (ateliers, animations, fournisseurs de matériels, jardineries) Les associations mettant à disposition du matériel						
Calendrier								
Mise en œuvre			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Actions 1 et 3			X	X	X	X	X	X
Action 2				X				



Indicateurs de suivi

- > Nombre de personnes accompagnées
- > Quantité de végétaux collectée en kg/hab/an
- > Quantité de végétaux présents dans les OMr en kg/hab./an sur la base du MODECOM



Éléments budgétaires

- > Marché de broyage des végétaux = 90 000 € en 2023
- > 0,8 ETP accompagnant «de proximité» dédié à partir de 2023 = + 32 000 €/an



Flux visé	Les végétaux
Public Ciblé	Les usagers professionnels et les services techniques de communes
Objectif de réduction	Contribuer à réduire la quantité de végétaux apportés par les professionnels et les services techniques des communes en déchèterie par rapport à 2019
Pilote de l'action	DDRE - Service Filières, Installations et Réemploi
Descriptif de l'action	<p>Cette action vise à accompagner les professionnels et les services techniques des communes vers une gestion à la parcelle de leurs végétaux, en lien avec les évolutions de service (cf. fiche 16) :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Sensibiliser les professionnels sur le jardin zéro déchet (y compris des outils de communication aux clients, labels en lien avec l'économie circulaire et les chambres consulaires) > Animer une communauté de professionnels en lien avec les chambres consulaires/branches pour développer la pratique du jardin zéro déchet > Animer un groupe et former les services techniques des communes autour du partage d'expérience pour une gestion de proximité des végétaux et une préservation de la biodiversité > En s'appuyant sur les outils mises en place au sein de la collectivité (ex : la charte de l'arbre de la Ville de Rennes, la stratégie biodiversité de Rennes Métropole en cours de construction...), identifier des actions à proposer aux communes > Proposer une formation aux communes qui font des dépôts conséquents de végétaux en déchèterie (éco pâturage, végétaux à pousse lente, paillage, broyage...)
Partenaires mobilisés	<p>Les communes et les services de Rennes Métropole (Direction des Jardins et de la Biodiversité...)</p> <p>Les prestataires de services</p> <p>Les chambres consulaires</p>

Calendrier						
Mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ensemble des actions	X	X	X	X	X	X



Indicateurs de suivi

- > Nombre de services techniques ayant participé à une réunion sur le jardin zéro déchet
- > Quantité de végétaux des professionnels collectée en déchèteries en kg/hab/an
- > Quantité de végétaux des services techniques collectée en déchèteries en kg/hab/an



Éléments budgétaires

- > 0.2 ETP accompagnant «de proximité» dédié à partir de 2023 = + 8 000 €/an



5 Développer l'éco-exemplarité des collectivités



Cette fiche-action d'éco-exemplarité se focalise sur les déchets générés par les services de Rennes Métropole et des communes. Ces déchets concernent tous les déchets collectés par le service public de gestion des déchets hors végétaux (qui font l'objet d'un point spécifique en fiche 17).

Elle concerne par essence toutes les activités de la collectivité, par exemple :

- > L'article 55 de la loi AGEC de 2020 prévoit que les collectivités territoriales abandonnent la consommation de plastiques à usage unique, et privilégient les biens issus du réemploi ou qui intègrent des matières recyclées.
- > Le décret 2021-254 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation

D'autres dispositions de la loi AGEC ciblant les collectivités territoriales sont intégrées à d'autres actions du programme «Réduire nos déchets» (gaspillage alimentaire en restauration collective par exemple).

Liste des fiches-actions

41

La fiche-action définie pour l'axe 5 est la suivante :

Thème	N°	DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DES COLECTIVITÉS
	5	18 Développer l'éco-exemplarité «déchet» de Rennes Métropole et des communes





Flux visé	Tous les flux produits par les services de Rennes Métropole et des communes de son territoire – hors végétaux (abordés en fiche 17)
Public Ciblé	Agents des services publics métropolitains et communaux
Objectif de réduction	Contribute à l'objectif global de -57kg/habitant en 2030. Objectifs par flux : cf. fiche 1 à 17.
Pilote de l'action	DDRE - Mission Études et Stratégie
Descriptif de l'action	<p>> Recrutement d'un référent «redevance spéciale dont la mission sera de suivre les déchets de tous les producteurs non ménagers, et en particulier les communes du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En s'appuyant sur la base de données de suivi et de production, fournir un bilan régulier (quelles soient soumises à RS ou non). L'outil d'auto diagnostics RSE pourra être proposé aux structures - Organiser un échange annuel avec les responsables techniques des communes, et les Directions d'Opérations pour la Ville de Rennes - Mettre en réseau à l'échelle du territoire, coordonner et capitaliser - Travailler sur des diagnostics déchets, ainsi que sur le plan d'actions pour une réduction dans tous les équipements de la collectivité. <p>> Mise en œuvre des actions au quotidien par tous les agents de Rennes Métropole et des communes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étudier l'émergence d'un réseau d'ambassadeurs «transition écologique» identifiés dans les services de Rennes Métropole (en lien avec le Défi Écologie) pour diffuser les bonnes pratiques déchets. Leur mettre à disposition les données de production de déchets des sites, avec des éléments de comparaison. - Intégrer le réemploi dans les commandes publiques, de manière à atteindre les objectifs fixés par type de produit dans la loi AGEC, en s'appuyant sur le schéma de promotion des achats responsables. - Impulser la dimension éco-responsable dans toutes les manifestations publiques ou réunions internes (ex : vaisselle réutilisable, avec des moyens à définir). - Déployer une charte d'engagements réciproques avec les associations et les entreprises soutenues par la collectivité, en étudiant une éco-conditionnalité des aides. Monter une plateforme d'autodiagnostic des pratiques des associations et des entreprises en matière d'égalité et d'écologie (dont un volet déchets) et développer une offre d'accompagnement en parallèle pour monter en compétences et enclencher des actions.
Partenaires mobilisés	Communes de Rennes Métropole Services de Rennes Métropole (équipe du «Défi Écologie», Direction Associations Jeunesse Égalité, Service Commande publique, Directions d'opérations, Direction Économie...) Élus des communes

Calendrier

Mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ensemble des actions	X	X	X	X	X	X

**Indicateurs de suivi**

- > Quantité de DMA collectée auprès des services publics métropolitains et communaux en kg/hab/an
- > Nombre de chartes signées

**Éléments budgétaires**

- > 0.5 ETP dédié dans les services de Rennes Métropole

3

Synthèse des objectifs et indicateurs

.....



INDICATEURS DE RÉSULTATS

			2019	2020	2021	2030
Objectif global de réduction des DMA produits par rapport à 2019 en kg/hab/an			469	451	486	412
Thème	N°	Restituer leurs données «déchets» aux habitants				
 1	4	Taux de puçage du parc de bac	70%	70%	70%	100%
		Taux d'équipements en déchèteries	0%	0%	0%	100%
 2	7	Accompagner les habitants pour tendre vers une consommation responsable				
		Quantité de déchets plastiques présente dans les OMr en kg/hab./an sur la base du MODECOM	28,9			28
		Quantités de déchets plastiques présente dans la collecte sélective en kg/hab./an sur la base des tonnages évacués vers les filières	5,3	4,94	5,06	
		Quantité de gaspillage alimentaire présente dans les OMr en kg/hab./an sur la base du MODECOM	12,8			10,3
		Quantité de textiles à usage unique présente dans les OMr en kg/hab./an sur la base du MODECOM	30,4			26,9
		Quantité de textiles (TLC) présente dans les OMr en kg/hab./an sur la base du MODECOM	8,9			8,5
 3	10	Équiper toutes les déchèteries d'un local réemploi et expérimenter des modèles alternatifs				
		% de déchèterie équipées d'un local satisfaisant pour le réemploi	28%	28%	28%	100%
 4	12	Accompagner les changements de pratiques				
		% d'agents des déchèteries ayant bénéficié de la formation «valoriste» (sur la base du nouveau support de formation)	/	/	/	100%
		Quantité de réemploi collectée sur les déchèteries en kg/hab./an	1	0,6	1,6	5,8
 5	16	Encourager le compostage collectif et individuel				
		Quantité de biodéchets présente dans les OMr en kg/hab./an sur la base du MODECOM	34,3			20,7
		Accompagner les particuliers vers le jardin zéro déchet				
		Quantité de végétaux collectée en kg/hab/an	66	56	67	50,7

INDICATEURS DE MOYENS ET DE CONTRÔLE

			2019	2020	2021	2022	2030
Thème	N°	Indicateur	/	/	/	/	/
Nombre d'ETP Rennes Métropole dédié à la prévention							à suivre
1	1	Recrutement et livrables de l'AMO	/	/	/	/	à suivre
		Nombre d'expérimentations menées	/	/	/	/	à suivre
		Nombre d'usagers sensibilisés dans le cadre des expérimentations	/	/	/	/	à suivre
		Nombre d'ambassadeurs formés	/	/	/	/	à suivre
		Déployer les outils de communication et de sensibilisation					
	2	Nombre d'appels traités par le N° Vert	23 000	15 600	21 700		à suivre
2		Nombre de campagnes de communication menées (flancs de bennes)	3	2	2		à suivre
		Nombre de personnes ayant visité un équipement métropolitain (centre de tri, ressourceries)	4 139	1 198	0		à suivre
		Accompagner des publics ciblés					
3		Nombre d'élèves sensibilisés chaque année	4 575	2 581	4 375		à suivre
		Nombre de nouveaux foyers informés (nouveaux arrivants)	2 162	1 421	2 607	1 692	à suivre
		Nombre de personnes rencontrées par l'équipe de médiation terrain	5 000	3 437	4 150		à suivre
4		Restituer leurs données «déchets» aux habitants					
		Nombre de comptes-usagers créés	0	0	0	0	à suivre
5		Nombre de connexions	0	0	0	0	à suivre
		Étudier des évolutions sur la redevance spéciale et poursuivre le projet de tarification incitative collective					
6		Production du bilan sur la redevance spéciale	/	/	/	/	fait
		«Amendements législatifs proposés et éventuelle prise en compte dans la loi de finances»	/	/	/	/	à suivre
		Suivre l'évolution des comportements des usagers du service					
7		Composition de la poubelle OMr en kg/hab/an selon la grille normée du MODECOM					à suivre
		Composition «matière» d'une benne d'encombrants de déchèterie en kg/hab/an selon la norme de caractérisation					à suivre
		Résultats de l'enquête «mes pratiques déchets»			ok		à suivre

			2019	2020	2021	2022	2030
Thème	N°	Objectif					
 2	7	Accompagner les habitants pour tendre vers une consommation responsable					
		Quantité de textiles (TLC) présente dans les encombrants en kg/hab./an sur la base du MODECOM					à suivre
		Quantité de textiles (TLC) présente dans la collecte sélective (bac jaune) en kg/hab./an sur la base des caractérisations au centre de tri	0,8	0,6	0,4		à suivre
		Quantité de textiles (TLC) collectée dans les bornes Le Relais du territoire en kg/hab./an	3,9	3	3,8		à suivre
	8	Nombre de participants aux ateliers et animations organisés	623	554	1 612		à suivre
		Accompagner les professionnels pour tendre vers une consommation responsable					
		Rapport d'activité de la SCIC Distro	/	/	/		à suivre
		Montant des soutiens aux acteurs structurant la filière vrac/consigne	/	/	/		à suivre
		Nombre de structures engagées dans la démarche lors du hackaton	/	/	/		à suivre
		Subventions attribuées aux porteurs de projet et au Relais	/	/	/		à suivre
 3	9	Équiper toutes les déchèteries d'un local réemploi et expérimenter des modèles alternatifs					
		Désignation d'un l'AMO «modèle alternatif»	/	/	/	/	fait
		Mise en place d'une expérimentation de modèle alternatif	/	/	/	/	à suivre
		Quantité d'objets/matériaux déposés sur le site en kg/hab./an sur l'expérimentation	/	/	/	/	à suivre
		Quantité d'objets/matériaux repris sur le site en kg/hab./an	/	/	/	/	à suivre
		Taux de reprise des objets /matériaux	/	/	/	/	à suivre
	10	Nature des objets/matériaux les plus repris	/	/	/	/	à suivre
		Lancement appel d'offre pour la mise en œuvre d'au moins un site alternatif	/	/	/	/	fait
		Expérimenter les «repair-quartiers»					
		Validation de la charte	/	/	/	/	fait
	11	Nombre de structures mobilisées pour l'établissement de la charte	/	/	/	/	fait
		Mise en place d'un «repair-quartier» expérimental	/	/	/	/	fait
		Bilan de l'expérimentation sur le «repair-quartier test»	/	/	/	/	fait
		Questionnaire de satisfaction des usagers	/	/	/	/	fait
		Accompagner les changements de pratiques					
	11	Document support de la formation d'agent valoriste	/	/	/	/	fait
		Nombre d'heures présentielles effectuées par les agents sur les locaux réemploi	non suivi	1 233	4 182		à suivre

			2019	2020	2021	2022	2030
		Poursuivre et développer le soutien aux acteurs					
3	12	Quantité de réemploi pour laquelle le transport est pris en charge par Rennes Métropole en kg/hab./an	1	0,6	1,6		fait
		Suivi quantitatif et qualitatif de l'expérimentation de la centrale logistique	/	/	/	/	fait
	Mettre à disposition des composteurs individuels adaptés						
	13	Nombre de composteurs individuels sur le territoire métropolitain	33 454	35 198	37 029		à suivre
	Mettre à disposition des composteurs collectifs adaptés						
	14	Nombre d'aires de compostage collectif implantées en pied d'immeubles	482	500	507		à suivre
	Encourager le compostage collectif et individuel						
		Nombre de personnes sensibilisées	4 164	2 788	3 311		à suivre
		Nombre de guides-composteurs	/	/	/		à suivre
	15	Taux de pratique du compostage sur la base d'enquêtes téléphoniques - en pavillon	48%	48%	49%		à suivre
		Taux de pratique du compostage sur la base d'enquêtes téléphoniques - en collectif	52%	52%	49%		à suivre
4	Accompagner les particuliers vers le jardin zéro déchet						
	16	Nombre de personnes accompagnées	1 763	742	1 075		à suivre
		Quantité de végétaux présente dans les OMr en kg/hab./an sur la base du MODECOM	4				à suivre
	Accompagner les professionnels et les services techniques des communes vers le jardin zéro déchet						
		Nombre de services techniques ayant participé à une réunion sur le jardin zéro déchet	/	/	/		à suivre
	17	Quantité de végétaux des professionnels collectée en déchèterie en kg/hab/an*	1,4	1,5	1,2		à suivre
		Quantité de végétaux des services techniques collectée en déchèterie en kg/hab/an*	3,7	3,3	4,1		à suivre

*sur la base de 150 kg/m³



2019	2020	2021	2022	2030
------	------	------	------	------

Développer l'éco-exemplarité «déchet» de Rennes Métropole et des communes



5

18

Quantité de DMA collectée auprès des services publics métropolitains et communaux en kg/hab/an

/

/

/

à suivre

Nombre de charte «éco-exemplarité» déchet signées

/

/

/

à suivre



4

Budget

.....



Afin d'atteindre ses objectifs de réduction des déchets, Rennes Métropole propose un budget conséquent de communication et de prévention dans le cadre de son programme «Réduire nos déchets» 2023-2028.

Les éléments présentés ci-après comprennent les dépenses prises en charge par le budget annexe déchets de Rennes Métropole. D'autres actions en faveur du réemploi, de l'économie circulaire, de la biodiversité, de l'éco-conditionnalité des aides et de l'achat responsable des collectivités (Rennes Métropole et communes) seront mis en œuvre et financés par d'autres budgets. Ces éléments viendront donc s'ajouter aux moyens humains et financiers décrits ci-dessous.

Ce budget est un budget prévisionnel, il s'agit d'une projection qui sera soumise annuellement au vote du conseil communautaire. Celui-ci pourra procéder à des arbitrages dans le cadre du budget global de la collectivité.

Le budget du programme «Réduire nos déchets» se décompose comme suit :

> Un budget **Moyens humains** reprenant le coût des agents dédiés à la prévention/communication au sein des services de la collectivité.



- > Un budget **Fonctionnement** reprenant l'ensemble des coûts afférents aux prestations de services et subventions payées par la collectivité à ses prestataires ou structures relais.
- > Un budget **Investissement** permettant de suivre les décaissements lors d'achats à amortir sur plusieurs années (composteurs, construction de locaux réemploi)

Ces 3 budgets sont présentés pour chacune des **5 thématiques** du programme. Pour la première thématique sur les changements de comportement (en mauve), les actions de communication et les actions de prévention ont été différenciées. Pour la thématique sur les déchets fermentescibles (en vert), il en est de même entre les actions dédiées aux biodéchets et celles dédiées aux végétaux.

50

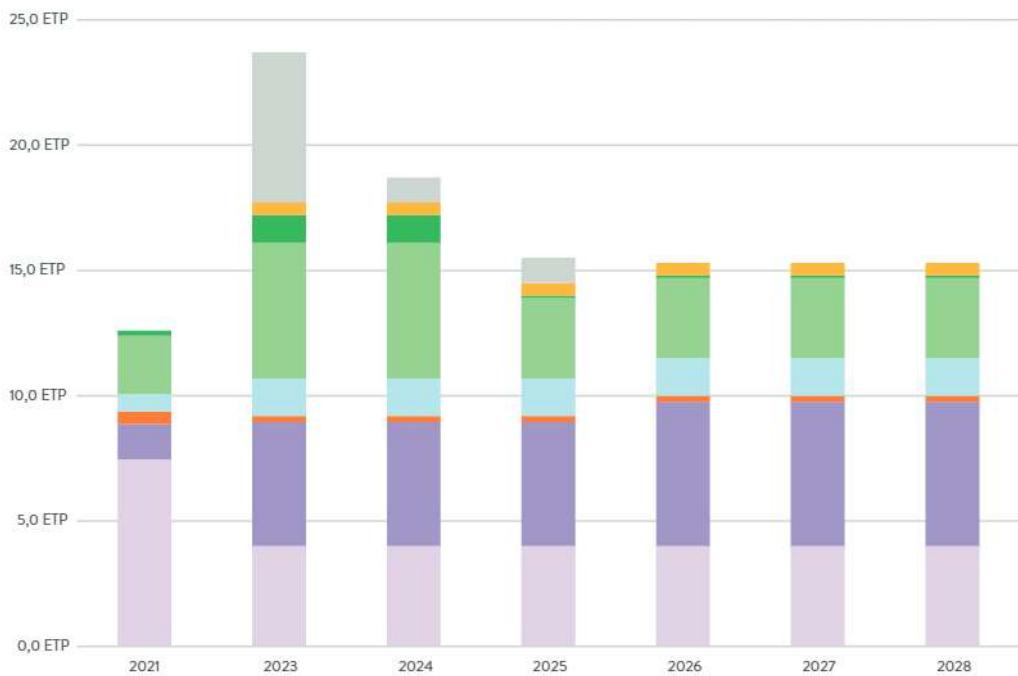
Enfin, pour avoir la vision complète des actions contribuant au programme «Réduire nos déchets», le budget de l'action transversale portée par l'équipe projet Information incitative a été introduite dans chaque budget (actions en gris).

La lecture graphique se fait selon la légende ci-dessous :

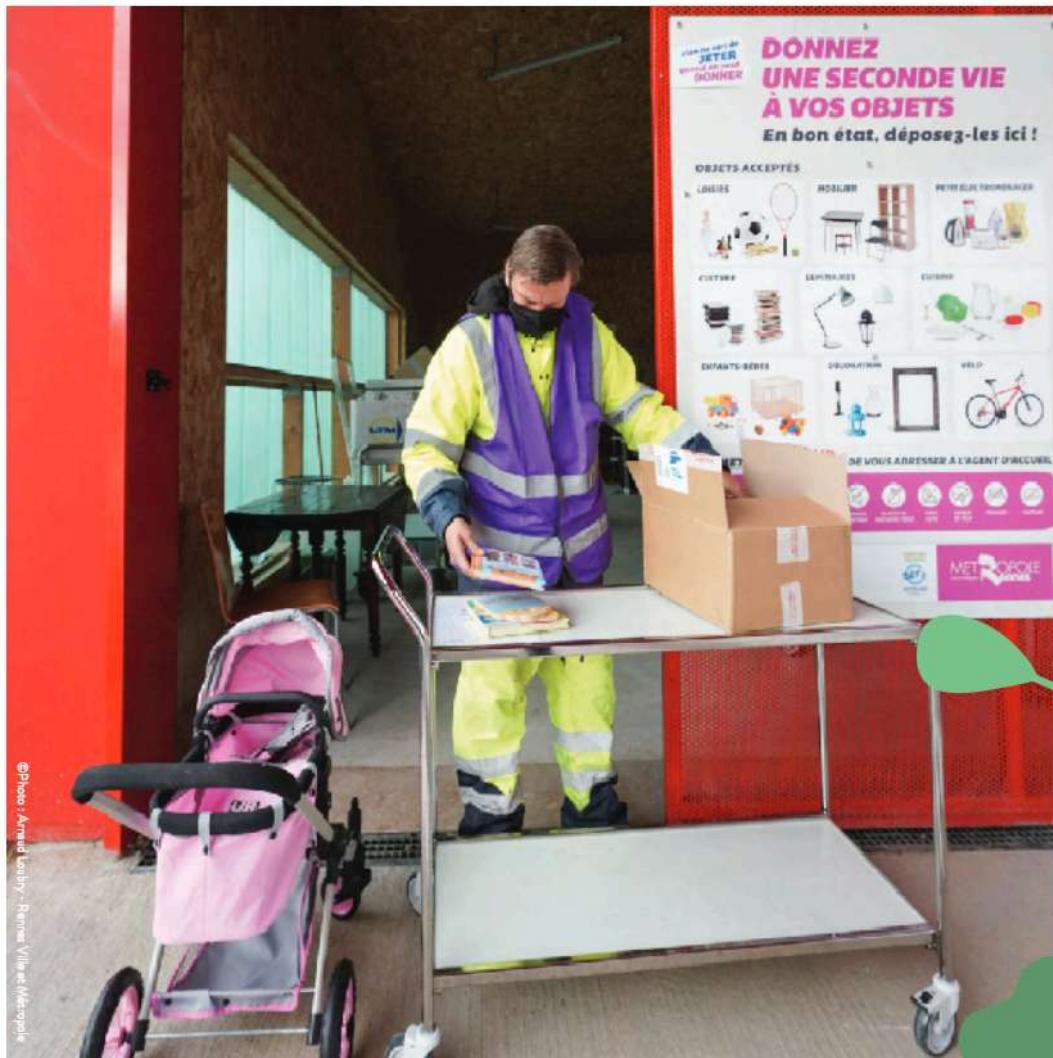
	1- Accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques - COM
	1- Accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques - PREV
	2- Acheter et consommer responsable
	3- Prolonger la durée de vie des objets et des matériaux
	4- Gérer les végétaux et déchets alimentaires en proximité - BIODECHETS
	4- Gérer les végétaux et déchets alimentaires en proximité - VÉGÉTAUX
	5- Éco-exemplarité de la collectivité
	Actions transversale - Projet Information incitative

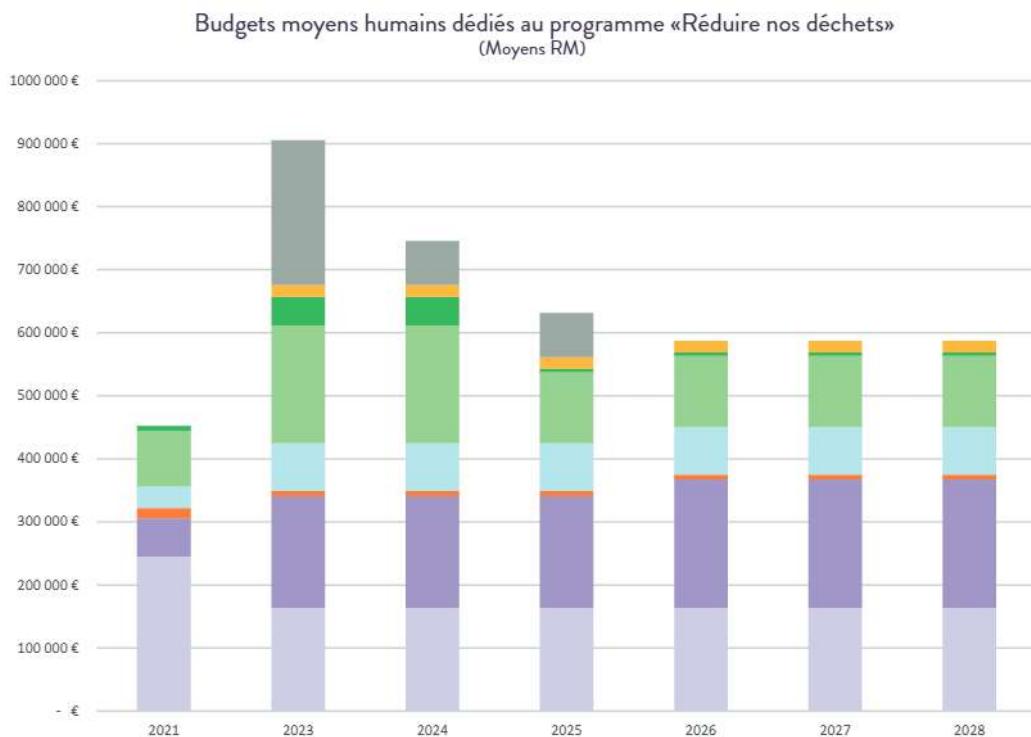
MOYENS HUMAINS

Moyens humains dédiés au programme «Réduire nos déchets»
(Moyens RM)



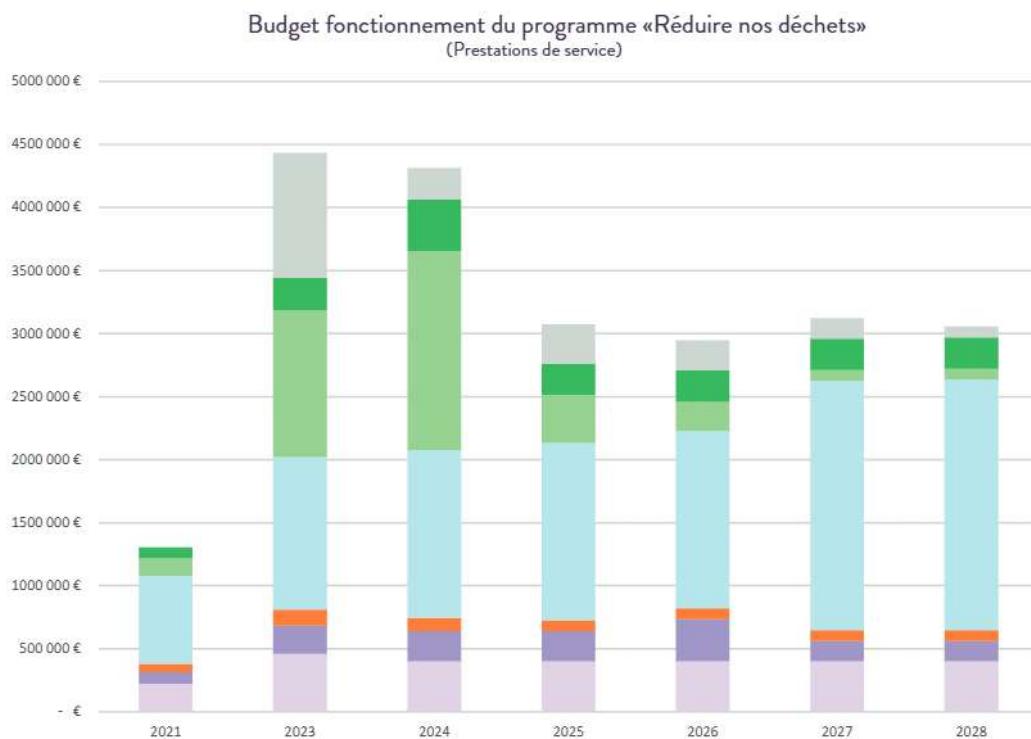
51





Le budget plus élevé en 2023 s'explique notamment par le recrutement de 5 agents pour le nettoyage de la base de données, nécessaire pour le projet de restitution de leurs données aux habitants (cf. fiche 4). En 2023 et 2024, 2 agents en renfort sont prévus pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets.

FONCTIONNEMENT

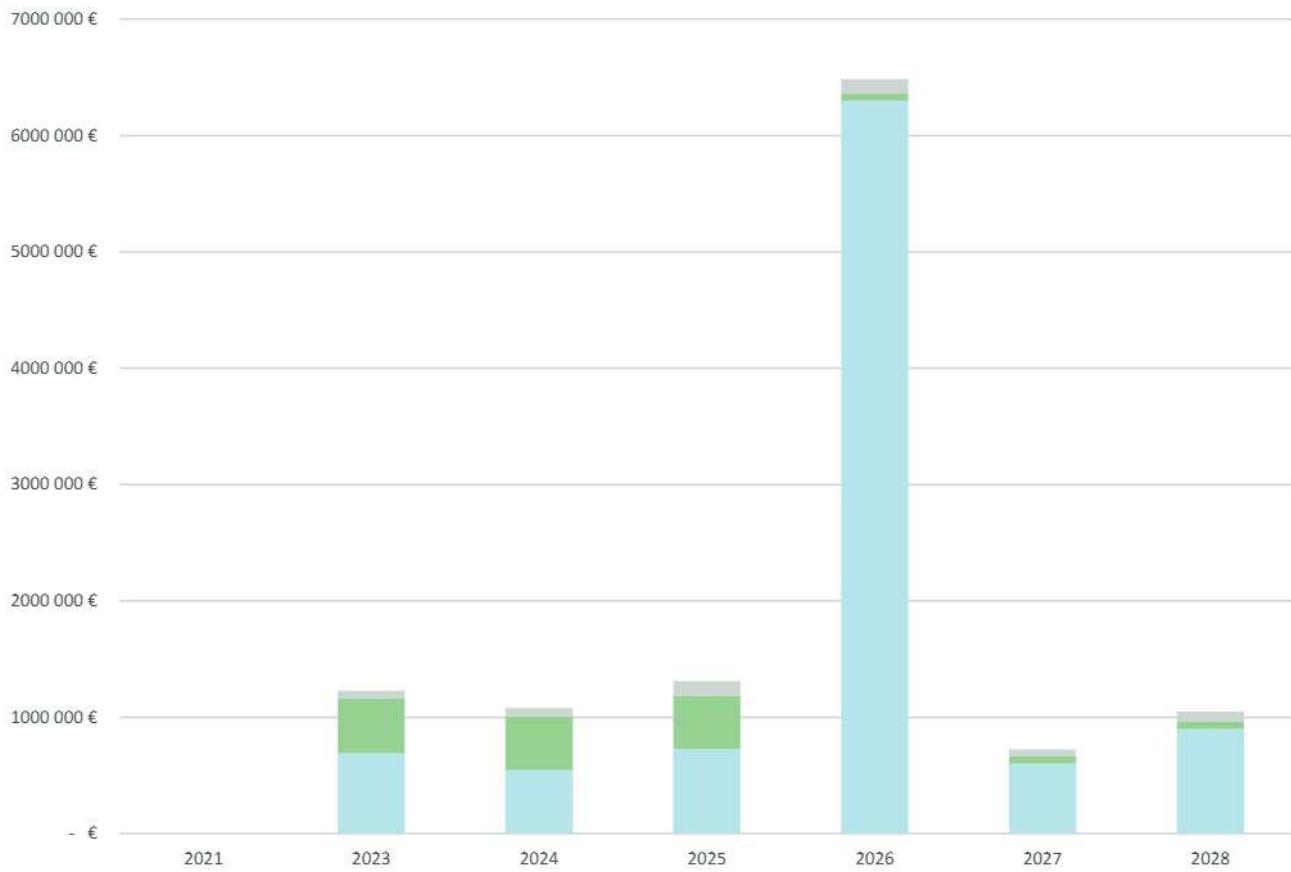


Le budget plus élevé en 2023 et 2024 s'explique notamment par :

- > Le puçage du parc historique de bacs pour le projet de restitution de leurs données aux habitants (cf. fiche 4) en 2023
- > Le porte-à-porte pour le déploiement du tri à la source des biodéchets

INVESTISSEMENT

Budget investissement du programme «Réduire nos déchets»



53



5



Annexes

.....

COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI 2 DU 15/11/22

Synthèse des propositions des participants

Thème	Observations	Suite donnée
ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LE CHANGEMENT DE LEURS PRATIQUES		
 1	Expliquer le devenir des déchets	Observation prise en compte pour les études à venir
	S'appuyer sur le tissu associatif pour les ambassadeurs et les badges de compétences	Prévu
	Déployer des animations adaptées à chaque cible, développer une valise pédagogique avec les outils adaptés	Observation prise en compte pour les études à venir
	S'appuyer sur la végétalisation des cours d'école pour apprendre aux scolaires à jardiner	Observation prise en compte pour les études à venir
	Développer les expérimentations, des défis (ex. en scolaire : ne rien mettre dans les ordures ménagères)	Prévu
ACHETER ET CONSOMMER RESPONSABLE		
 2	Problématique foncières à prendre en compte	Observation prise en compte pour les études à venir
	Consigne : travail à mener sur la standardisation des contenants + cibler les bouteilles (développement en cours)	Prévu
	Investissement à porter pour la consigne et le lavage	Observation prise en compte pour les études à venir
	RSE : vigilance entre l'affichage RSE et les actions réellement menées dans les entreprises	Observation prise en compte pour les études à venir
	Couches lavables : nombreux freins psychologiques et sociétaux, au-delà des problématiques de logistique	Observation prise en compte pour les études à venir
	Couches lavables : mettre en évidence le réel impact environnemental	Prévu
	Trouver des canaux et acteurs relais innovants et diversifiés pour accompagner tous les publics (assos, facs, clubs des aînés, entreprises...)	Prévu
	Proposer des activités ludiques pour toucher les habitants	Observation prise en compte pour les études à venir
	Ne pas cibler les usagers déjà engagés. S'appuyer sur la redevance spéciale ou le tri à la source des biodéchets pour toucher certaines entreprises	Prévu
	Annuaire de la consommation responsable : diversifier les supports (internet, en mairie...) pour communiquer	Prévu
Définir ce qu'est un commerce responsable et valoriser les acteurs déjà engagés		Prévu
Gaspillage alimentaire : promouvoir les outils existants (Too Good to Go, Phenix...)		Prévu

Thème	Observations	Suite donnée
2	ACHETER ET CONSOMMER RESPONSABLE	
	Développer les armoires anti gaspi	Observation prise en compte pour les études à venir
	S'appuyer sur les métiers informels de la valorisation pour les structurer et les perenniser, en lien avec l'ESS ou l'insertion	Observation prise en compte pour les études à venir
	Sensibiliser et accompagner les nouvelles entreprises du territoire en lien avec les chambres consulaires (CCI, CMA)	Observation prise en compte pour les études à venir
3	Développer les visites permettant de connaître le devenir des déchets et/ou de la valorisation	Prévu
	PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS ET DES MATERIAUX	
	Locaux réemploi : on ne voit pas assez les agents valoristes, il faut qu'il soit encore plus «repérables» sur site	Observation prise en compte pour les études à venir
	Matériauthèque ou déchèterie alternative : attention à l'organisation sur les sites pour la circulation afin d'éviter les attentes ou accidents.	Observation prise en compte pour les études à venir
	Matériauthèque ou déchèterie alternative : faut-il prévoir des jours spécifiques pour la reprise ? Attention à la taille de l'espace de stockage.	Observation prise en compte pour les études à venir
	Matériauthèque ou déchèterie alternative : si les usagers passent avant les structures, risque de perturbation de l'économie de ces structures. Faire passer les structures avant les usagers, voire aussi faire passer les usagers «engagés» (référents) avant les usagers lamda (ce serait un moyen de gratification)	Observation prise en compte pour les études à venir
	Matériauthèque ou déchèterie alternative : risque de développer un système parallèle de «récupérateurs», ça peut nuire aux structures de l'ESS.	Observation prise en compte pour les études à venir
	Matériauthèque ou déchèterie alternative : s'appuyer sur les structures du dons et organiser ou favoriser la création d'évènementiel «journée du don» avec dépôt/reprise dans la journée.	Observation ajoutée au programme «Réduire nos déchets»
	Matériauthèque ou déchèterie alternative : l'idéal c'est de pouvoir déposer les objets sans prendre de RDV	Observation prise en compte pour les études à venir
	«Repair-quartiers»: régularité, proximité, bénévolat. Prévoir un accompagnement permettant de valoriser les bénévoles pour pérenniser leur action.	Observation prise en compte pour les études à venir
	«Repair-quartiers» : associer les professionnels de la réparation	Observation prise en compte pour les études à venir
	«Repair-quartiers» : faut-il que RM s'appuie sur les apprentis et fasse le lien avec les jeunes ?	Observation prise en compte pour les études à venir

Thème	Observations	Suite donnée
 3	<p align="center">PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS ET DES MATÉRIAUX</p> <p>«Repair-quartiers» : la réparation textile n'est pas assez développée. Avant de proposer les vêtements en seconde main... On peut les faire durer soi-même.</p> <p>Service débarras : difficulté à se faire aider pour «vider les maisons», notamment quand il faut faire vite. Les associations ne viennent pas. Qui contacter ? À intégrer dans l'annuaire des acteurs engagés.</p>	Observation prise en compte pour les études à venir
	<p align="center">GÉRER LES BIODÉCHETS EN PROXIMITÉ (VÉGÉTAUX ET DÉCHETS ALIMENTAIRES)</p> <p>Expérimenter des ateliers «cuisiner ensemble» pour sensibiliser sur les biodéchets en créant du lien social</p> <p>Permettre le changement des composteurs individuels vieillissants</p> <p>Ne pas s'épuiser avec les usagers «réticents»</p> <p>La gratuité est un facteur de succès</p> <p>Renforcer l'accompagnement dans les nouveaux lotissements</p> <p>Mettre à disposition des autocollants à mettre sur les boîtes-aux-lettres pour valoriser les composteurs</p> <p>En collectif, accompagner les référents composteurs et mobiliser les syndics de co-propriété</p> <p>Mailler les composteurs avec les corbeilles de rues pour inviter les incivilités</p> <p>Imposer le compostage sur le domaine privé</p> <p>Mettre à disposition du compost dans les déchèteries pour les habitants</p> <p>Faire la promotion des végétaux à pousse lente</p> <p>Supprimer la collecte des végétaux et accompagner l'évolution pour éviter le report vers les ordures ménagères et les dépôts sauvages</p> <p>Arrêter la collecte des tontes et prévoir des formations et un accompagnement sur la période de transition</p> <p>Sensibiliser sur le jardin type idéal permettant une gestion à la parcelle, en prenant en compte les petits et grands jardins</p>	<p>Observation ajoutée au programme «Réduire nos déchets»</p> <p>Prévu</p> <p>Observation prise en compte pour les études à venir</p> <p>Observation prise en compte pour les études à venir</p> <p>Prévu</p> <p>Prévu</p> <p>Prévu</p> <p>Observation prise en compte pour les études à venir</p> <p>Observation prise en compte pour les études à venir</p> <p>Prévu</p> <p>Observation prise en compte pour les études à venir</p> <p>Observation prise en compte pour les études à venir</p> <p>Prévu</p>
 4		57

Thème	Observations	Suite donnée
GÉRER LES BIODECHETS EN PROXIMITÉ (VÉGÉTAUX ET DÉCHETS ALIMENTAIRES)		
	Distribuer des graines et plants adaptés, à pousse lente	Observation ajoutée au programme
4	Former les scolaires au jardinage au naturel	Observation ajoutée au programme
	Communiquer sur les coûts de gestion de la prise en charge des végétaux	Observation prise en compte pour les études à venir
	Accompagner les services techniques des communes vers l'éco exemplarité	Prévu



Synthèse de la consultation du public

Déroulement de la consultation

Le programme «Réduire nos déchets» a été soumis à la consultation du public, du 12 décembre 2022 au 21 janvier 2023, par l'intermédiaire d'un registre dématérialisé, ainsi qu'en version imprimée, au Point Info de Rennes Métropole.

Cette consultation a été relayée sur le site de la Fabrique Citoyenne, signalée sur les médias et réseaux sociaux de la Métropole ainsi qu'aux communes de la Métropole.

2000 visiteurs ont consulté les documents en ligne. La consultation a permis de recueillir une quarantaine de contributions.

La moitié des contributions confirment les orientations du programme

Les principales contributions (*), par thématique

1- Accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques > 3 contributions

Prévu dans le programme

- > Informer sur le devenir des déchets
- > Organiser des rencontres pour sensibiliser les habitants (sur le devenir des déchets notamment)
- > Sensibiliser pour limiter la fast fashion

2- Acheter et consommer responsable > 12 contributions

> Inciter les industriels à réduire les emballages mis sur le marché (3*). Cette observation relève du contexte national, notamment de la loi AGEC.

Prévu dans le programme

- > Développer la consigne (6*) et le vrac (4*)
- > Promouvoir l'eau du robinet
- > Consommer responsable d'abord, recycler ensuite

3-Prolonger la durée de vie des objets et des matériaux

- > Mettre en place une organisation pour le réemploi des cartons
- > Développer les boîtes à dons

Ces 2 propositions pourront être intégrées dans les actions potentiellement portées par les repair-quartiers.

Prévu dans le programme

- > Développer des locaux réemploi, et lien avec les structures associatives pour développer le réemploi
- > Développer les bornes Le Relais pour les textiles
- > Augmenter le nombre de déchèteries mobiles

4-Gérer les végétaux et déchets alimentaires en proximité

- > Défavorable à l'arrêt de la collecte des végétaux (3*)

Prévu dans le programme

- > Demande de progressivité dans les évolutions de services et d'accompagnement des habitants concernés (3*)
- > Demande de déploiement de composteurs collectifs (3*)

Modification nécessaire du terme « jardinage à la parcelle », qui est remplacé par « jardin zéro déchet».

Les contributions relevant du plan stratégique déchets

Quelques contributions concernent les services, les filières ou les actions sociales, comme la tarification. Elles sont donc hors du champ du programme «Réduire nos déchets».

- > Défavorable à la diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères (3*)
- > Demande d'une progressivité des évolutions de services
- > Interrogation/défavorable au puçage des bacs (2*)
- > Regroupement de tous les flux sur les points d'apport volontaire
- > Alerte sur les risques de dépôts sauvages, liés au contrôle d'accès dans les déchèteries
- > Favorables à la tarification incitative (3*)
- > Défavorable à la tarification incitative
- > TEOM trop élevée (3*), avec en plus des diminutions de services
- > Développement d'une filière pour les coquillages (3*) et pour les toilettes sèches



LEXIQUE



AAP	Appel à Projet
ADEME	Agence de la transition écologique, anciennement Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AGEC	loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (2020)
AMO	Assistance Maîtrise d'Oeuvre
AV	Apport Volontaire
BDD	Base De Données
Biodéchets	Déchets organiques (déchets alimentaires et végétaux)
BISOU	La méthode BISOU est un outil pratique vers la consommation responsable et la sobriété. L'idée est d'utiliser cette méthode avant chaque achat de produit ou service. BISOU est en fait un moyen mnémotechnique pour se souvenir des 5 questions à se poser : Besoin/ Immédiat/Semblable/Origine/Utile
BOM	Benne à Ordures Ménagères, véhicule servant à la collecte des bacs roulants en porte-à-porte
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCES	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CRESS	Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
CRMA	Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
CS	Collecte Sélective (emballages, papier, verre...)
DDRE	Direction des Déchets et des Réseaux d'Énergies de Rennes Métropole, en charge du PLPDMA
DEEI	Direction Économie, Emploi et Innovation de Rennes Métropole
DJB	Direction Jardins et Biodiversité de Rennes Métropole
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DPO	Délégué à la protection des données, aussi appelé DPO pour « Data Protection Officer ». C'est la personne en charge de la protection des données à caractère personnel au sein des organismes publics ou privés.
DSI	Direction des Systèmes d'Information
Eci	Économie Circulaire
ETP	Équivalent Temps plein (1820h travaillées par an = 35h*52 semaines)
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces, c'est un terme utilisé pour désigner la grande distribution
GNV	Gaz Naturel pour Véhicules
KorriGo	Carte bretonne des déplacements et des services, futur support du contrôle d'accès aux déchèteries de Rennes Métropole
LCR	Loi Climat et Résilience (2021)
LOGIPROX	LOGiciel clé en main pour la gestion du compostage de PROXimité
LTECV	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015)
MCE	Maison de la Consommation et de l'Environnement. C'est un établissement accueillant 29 associations de défense de la consommation et de l'environnement, intervenant sur Rennes Métropole
MODECOM	Méthode DE Caractérisation des Ordures Ménagères / Méthode développée par l'ADEME qui permet aux utilisateurs de réaliser leur propre campagne d'analyse, d'évaluer par exemple le gisement de matières recyclables ou celui des emballages, de déterminer les variations et les spécificités liées, notamment, à la nature de l'habitat.
MOOC	Massive Open Online Course, le MOOC est un nouveau type de formation en ligne. Il regroupe des vidéos, du contenu texte, des forums de discussions et permet de valider ses acquis avec des exercices. Ouvert par session ou toute l'année, il permet de se former gratuitement sur une multitude de sujets et rassemblent des milliers d'internautes. ...
Nudge	Le nudge vise à inciter des individus ou l'ensemble d'un groupe humain à changer tels comportements ou à faire certains choix sans les mettre sous contrainte, obligation ni menace de sanction.
OMr	Ordures Ménagères résiduelles
PAD	Plan Alimentaire Durable (ville de Rennes)
PAP	Collecte en Porte-A-Porte (en bac roulant)
PAT	Plan Alimentaire Territorial (Rennes Métropole)

PAV	Collecte en Point d'Apport Volontaire (en colonne)
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PMI	Protection Maternelle et Infantile, c'est un service départemental chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (2020)
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RM	Rennes Métropole
RS	Redevance Spéciale
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAV	Servie Après-Vente
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif ; de forme privée et d'intérêt public, la SCIC associe des personnes physiques ou morales autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale.
SERD	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
SIG	Système d'Information Géographique
SPGD	Service Public de Gestion des Déchets
TDC	Territoire Déchets Connectés, projet interne à la DDRE visant à une meilleure gestion de la donnée à des fins de performance du service et de restitution de leurs données aux usagers.
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
TLC	Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures
TSAU	Textiles Sanitaires à Usage Unique
TTC	Toutes Charges Comprises
TZDZG	Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage
UMIH	Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
UVE	Unité de Valorisation Énergétique
ZD	Zéro Déchet





© Photo de Rennes Ville et Métropole

